



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**PROCES-VERBAL PROVISoire DANS L'ATTENTE DE SA VALIDATION PAR LE CONSEIL GENERAL LORS DE SA PROCHAINE SEANCE**

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Cyrille Gassmann**, président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

**M. Cyrille Gassmann**, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public. Il se réjouit de la présence nombreuse du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

**SCRUTATEURS**

M<sup>me</sup> et MM. Francis Duruz, Anne Meyer Loetscher et Steve Pillonel.

**CONSEIL GENERAL**

Excusés : M<sup>me</sup> et MM. Nicolas Bally, Françoise Barras et Conrad Castaldi.

57 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

Le quorum étant atteint, **M. Cyrille Gassmann**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

**CONSEIL COMMUNAL**

M. Jean-Claude Votta est excusé.

**M. Cyrille Gassmann**, président, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022.
2. Communications du Conseil communal.
3. Création d'une Commission spéciale du Conseil général de la mobilité composée de sept membres (un par groupe constitué).
4. Election des membres du Conseil général à la Commission de la mobilité.
5. Adoption des statuts de l'Association des communes pour l'organisation de la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye) – message n° 34.
6. Octroi d'un crédit de travaux de CHF 334'000.00 TTC pour la rénovation de la toiture de l'école de Montbrelloz et la pose de panneaux photovoltaïques – message n° 35.
7. Octroi d'un crédit de travaux de CHF 4'045'000.00 TTC pour l'agrandissement de l'école primaire des Quatre Vents à Rueyres-les-Prés – message n° 36.
8. Octroi d'un crédit de CHF 706'000.00 TTC pour la mise en exploitation, à l'horaire 2024, d'un transport public urbain et des infrastructures y relatives – message n° 37.
9. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022**

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 13 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**M. Cyrille Gassmann**, président, remercie M<sup>me</sup> Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

**2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**M. Cyrille Gassmann**, président, rappelle que si une communication du Conseil communal suscite des questions ou des réactions, les conseillers généraux pourront prendre la parole pendant les « divers ». Il donne la parole au Conseil communal.

**M. Eric Chassot, syndic, communique :**

**Réponse au Groupe BMR suite à la rencontre avec les citoyens**

Lors des divers de la dernière séance du Conseil général du 13 septembre 2022, Mme Stéphanie Joye, au nom du Groupe BMR, a partagé l'expérience de son Groupe de rencontres organisées avec les citoyens en début d'été. Comme elle l'a mentionné, suite à ces rencontres, le Groupe BMR a fait parvenir au Conseil communal une liste de questions, remarques et doléances sur divers thèmes. Nous pouvons y donner les réponses suivantes.

De nombreuses remarques ont été formulées concernant le fonctionnement de nos Secteurs de la voirie et des espaces verts ainsi que de l'entretien dans les villages. Ces remarques ont été transmises au nouveau chef du Service des eaux et du domaine public qui a la nouvelle responsabilité de ces deux Secteurs. Nous sommes conscients que certains dysfonctionnements existent dans l'exécution de certaines tâches. Nous tenons néanmoins à relever l'engagement et l'implication de notre personnel communal qui œuvre à fournir de bonnes prestations à notre population.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

Un important travail de réorganisation est en cours au sein de ces Services que ce soit au niveau de la répartition des tâches, des outils, machines et véhicules à disposition ou encore du processus de suivi des demandes internes et externes. Un recensement de tous les travaux effectués par les mandataires dans les villages, qui a été maintes fois initié mais malheureusement jamais finalisé, et des prises de contact avec toutes les personnes concernées, sont également en cours pour redéfinir le rôle, les responsabilités et les interventions de chacun.

Concernant l'auberge de Bussy, nous nous en référons à la communication spécifique sur cet objet.

La Commune ne dispose en effet pas de numéro d'urgence général. Un service de piquet existe dans certains Secteurs d'urgence et la mise en place d'un tel service est à l'étude dans d'autres Secteurs, notamment au niveau des bâtiments.

Au niveau du stationnement dans les villages, nous vous confirmons que, comme cela a été mentionné lors de la séance d'informations au Conseil général du 29 août 2022, en lien avec la refonte du règlement communal de stationnement, la problématique du parcage de certaines places communales sera réglée au cas par cas dans les villages, selon les besoins.

Concernant Estaxibus, nous nous référons à la communication n°33 de la législature 2021-2026 lue lors de la dernière séance du Conseil général. Nous rappelons qu'il s'agissait d'un projet-pilote des TPF auquel le Conseil communal a participé, mais qu'il n'est pas appelé à se renouveler. S'agissant de la desserte des villages de la Commune, celle-ci est assurée par le transport public régional (TPF et CarPostal), qui est commandé par le Canton et la Confédération. Ce sont souvent les besoins scolaires qui permettent l'ouverture des lignes. Ensuite, la fréquentation permet d'ajouter des courses supplémentaires via les demandes au Service de la mobilité faites par les particuliers, les communes et la COREB dans le cadre de la consultation du projet d'horaire. On ne peut que recommander aux habitants de faire part de leurs demandes à ces trois entités en amont de la prochaine mouture de l'horaire, qui aura lieu au printemps 2023.

Enfin, concernant la Chapelle de Morens, les travaux ont été effectués selon les préavis du Service cantonal des biens culturels qui a refusé la pose de fenêtres à ouvertures.

**M. Eric Chassot, syndic, communique :**

**AquaVia**

Le projet AquaVia poursuit deux objectifs :

- la construction d'une station de pompage de l'eau du lac de Neuchâtel, dans le but d'approvisionner en eau potable, via une nouvelle usine de traitement d'eau, la région actuellement desservie par l'usine existante de production d'eau potable d'Estavayer-le-Lac ;
- la création, en parallèle, d'une artère énergétique et d'un réseau d'irrigation agricole.

L'artère énergétique, développée par le Groupe E, tendra à récupérer l'énergie thermique des eaux du lac afin de chauffer des quartiers d'habitations et de futures zones d'activités. L'irrigation agricole, pour sa part, concernera environ 5'000 hectares de terres situées dans la Broye fribourgeoise et vaudoise et sera gérée par le Groupement ArroBroye. Un plan, illustrant le concept du projet est présent sur le site Internet à titre informatif.

Un crédit pour la réalisation d'études en lien avec AquaVia a été accepté par le Conseil général du 24 février 2021. En parallèle, le Groupement ArroBroye et le Groupe E ont également financé et développé leurs études. Ces études menées par les trois partenaires ont conduit, à cette fin 2022, à confirmer la faisabilité et l'intérêt de ce projet global.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

L'implantation des ouvrages a évolué suite aux conclusions de l'étude environnementale et urbanistique. L'usine de pompage et de traitement des eaux est prévue sur la zone d'intérêt général jouxtant les actuels terrains de football d'Estavayer-le-Lac, pour autant que le déplacement des terrains sur le haut de la ville se concrétise. Par ailleurs, le projet se développe actuellement sans la récupération de la chaleur résiduelle du site industriel d'ELSA, la possibilité ultérieure de récupérer cette chaleur restant réservée.

La Commune d'Estavayer va, ces prochains mois, procéder aux appels d'offres d'ingénierie pour les infrastructures d'eau potable et de livraison d'eau brute aux différents partenaires. Le financement de ces études, devant aboutir à une définition précise du projet et à l'obtention des autorisations de construire, fera l'objet, courant 2023, d'une demande au Conseil général d'octroi d'un crédit d'études.

**M. Eric Chassot, syndic, communique :**

**Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA – Jugement du Tribunal cantonal**

En date du 23 juin 2021, le Conseil communal informait, via un communiqué de presse, du jugement du Tribunal d'arrondissement de la Broye qui confirmait la validité de la dénonciation par le Conseil communal, en été 2017, du droit de superficie qui le liait à la Société Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA.

Cette décision a fait l'objet d'un appel auprès du Tribunal cantonal. Ce dernier, dans un arrêt rendu le 31 octobre 2022, a rejeté cet appel et a confirmé les conclusions du Tribunal d'arrondissement de la Broye.

Le Conseil communal espère que cette décision, qui lui donne raison d'avoir résilié ce DDP, permettra d'avancer sur ce dossier.

Cette décision du Tribunal cantonal peut bien sûr faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral.

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub, conseillère communale, communique :**

**Auberge de Bussy**

Concernant l'auberge de Bussy, un premier projet avait été rendu au Conseil communal par un bureau d'architecture à la suite de la demande et du crédit d'étude validé par la Commune de Bussy avant fusion. Le projet tenait compte du cahier des charges élaboré par cette dernière.

Après analyse du rendu, le Conseil communal a estimé que ce projet était beaucoup trop important et onéreux. De ce fait, il a été demandé à l'architecte de retravailler le rendu afin d'obtenir un meilleur ratio qualité/prix. En juin 2022, la nouvelle version a été transmise au Conseil communal et, après quelques clarifications supplémentaires de l'architecte, elle a été présentée à la Commission des bâtiments lors de sa dernière séance.

Au vu du débat nourri qu'a suscité ce projet, des différentes remarques et des diverses demandes de sociétés de la Commune, le Conseil communal a décidé de consacrer prochainement une séance de travail uniquement destinée au village de Bussy, à ses bâtiments et à ses infrastructures, en lien avec les besoins de la population.

Une nouvelle alternative qui sera étudiée, suite aux débats de la Commission, est l'abandon d'un restaurant au centre du village avec, en contrepartie, le développement de la zone de l'Espace Quarteron avec une offre plus conséquente de restauration.

Nous ne manquerons pas de communiquer nos conclusions à la Commission puis au Conseil général dès que possible, après analyse des alternatives.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**3. CREATION D'UNE COMMISSION SPECIALE DU CONSEIL GENERAL DE LA MOBILITE COMPOSEE DE SEPT MEMBRES (UN PAR GROUPE CONSTITUE)**

**M. Cyrille Gassmann**, président, en guise d'introduction, fait un bref historique : à la suite de plusieurs demandes pour que le sujet de la mobilité soit traité en séances de commissions, le Conseil communal décide de revoir ce printemps le cahier des tâches de la Commission de l'aménagement du territoire (CAT) et de lui confier ce sujet. Le Conseil communal ne souhaite pas créer une Commission spécifique de la mobilité. Le sujet est à nouveau discuté lors de la séance du Conseil général du 13 septembre 2022 à la suite des interventions de M<sup>mes</sup> Meyer Loetscher et Rodriguez. M. Gassmann, président, a conclu la discussion en informant que ce sujet serait traité lors du prochain Bureau. Lors d'une séance de la CAT à laquelle il participait en tant que président du Conseil général, les membres de cette Commission l'informaient de leur volonté de se saisir de ce sujet. Le mois passé plusieurs articles de journaux ainsi que les nombreuses interpellations de citoyens envers les élus ont démontré une fois de plus que la mobilité est un sujet vaste et complexe qui préoccupe tout le monde. Afin que le Conseil général puisse s'exprimer et débattre sur la nécessité et l'opportunité de créer une Commission spéciale du Conseil général de la mobilité composée de sept membres (un par groupe), le Bureau a décidé, lors dans sa séance, de mettre ce point à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

**M. Cyrille Gassmann**, président, rappelle que, selon l'article 16 du règlement d'exécution de la loi sur les communes et selon l'article 27 du règlement d'organisation du Conseil général d'Estavayer, les commissions spéciales chargées de l'examen de problèmes importants sont désignées par le Conseil général. Le Conseil général fixe le nombre de membres et se détermine sur la répartition des sièges. Ces commissions seront dissoutes une fois la mission accomplie. Pour le reste, les commissions déterminent elles-mêmes leur organisation. Elles nomment notamment un président.

Si cette Commission est acceptée ce soir et que le Conseil général souhaite la rendre permanente, il sera nécessaire de modifier le règlement d'organisation du Conseil général. Ceci pourra être fait dans un second temps. Le Bureau du Conseil général propose de créer une Commission à sept membres, soit un membre par groupe constitué. En cas d'acceptation de la création, l'élection de ses membres aura lieu directement au point suivant.

**M. Alexandre Rey**, rapporteur de la Commission d'aménagement du territoire (CAT), souligne que la mobilité à Estavayer-le-Lac est devenu un sujet sensible et très médiatisé. Les habitants de la cité attendent des autorités communales des réponses à leurs inquiétudes et aux demandes faites pour diminuer les nuisances liées au trafic motorisé individuel. Améliorer la qualité de vie des habitants tout en gardant l'attractivité de la ville au niveau des commerces et du tourisme n'est pas une tâche facile et c'est depuis de nombreuses années l'un des soucis des autorités staviacoises. Dans le cadre des séances de la CAT, ses membres ont déjà pu travailler et discuter de ces thèmes dans le cadre de la révision du PAL d'Estavayer-le-Lac mais aussi des ateliers des rives du lac, du développement de la zone sportive et dans le cadre du développement de certains projets immobiliers. La CAT a déjà en main un bon nombre d'éléments pour travailler le sujet de la mobilité avec le soutien du Service de l'aménagement du territoire de la Commune. De plus, ils ont la vision à long terme sur le développement du territoire, ce qui donne l'assurance que les mesures mises en place seront compatibles avec le développement futur de la cité. Enfin, la vision très large qu'ils ont sur le territoire communal, la connaissance des plans de



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

mobilité qui font partie des PAL de chaque localité, leur permettent également d'aborder la mobilité dans sa globalité. Les discussions ont déjà débuté au sein de la CAT et ils sont prêts à travailler sur ce thème. Ils ont d'ores et déjà défini les principes sur lesquels ils vont travailler et planifié les séances supplémentaires qui seront nécessaires pour étudier le sujet. La CAT recommande donc, à l'unanimité de ses membres, de refuser la création d'une Commission spéciale du Conseil général de la mobilité composée de sept membres.

**M<sup>me</sup> Anne Meyer Loetscher**, au nom du Groupe Le Centre, se doit de reprendre la parole ce soir, en regard de son intervention lors de la dernière séance. La volonté du Groupe est que le Législatif soit impliqué, sans outrepasser ses prérogatives, dans le développement de la politique communale en matière de mobilité. La population réagit de manière très forte sur cette thématique, elle est préoccupée et elle doit être entendue. Comme membres du Législatif, ils n'avaient pas non plus des informations très claires sur la politique globale en matière de mobilité que le Conseil communal souhaite mettre en œuvre. Alors oui, ils se sont posé la question sur le besoin d'une Commission de la mobilité, le but étant d'avoir un accès privilégié aux questions y relatives. Depuis la dernière séance, les choses ont évolué dans le bon sens, et aujourd'hui, ils sont convaincus que la Commission d'aménagement du territoire a les éléments en main pour répondre à leurs attentes comme M. Rey vient de l'expliquer. Ils ne voient donc pas l'intérêt, pour autant que la Commission soit convoquée régulièrement par le Conseil communal à toutes les étapes du développement de la mobilité, de créer une nouvelle Commission. Ainsi le Groupe Le Centre ne soutiendra pas la création d'une Commission de la mobilité puisque les tâches sont intégrées de manière accrue dans celles de l'aménagement du territoire. Un changement de l'article 25 du règlement du Conseil général « Commission d'aménagement du territoire » pourrait envisager d'implanter davantage la mobilité dans ses attributions.

**M<sup>me</sup> Rose-Marie Rodriguez**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, relève, en préambule, que ce Groupe tient à remercier Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau d'avoir accédé à leur demande et d'avoir bien voulu insérer à l'ordre du jour la création d'une Commission de la mobilité. Quelle que soit la décision prise ce soir à ce sujet-là, on peut d'ores et déjà être fier du fonctionnement des institutions communales. En effet, des citoyennes et citoyens staviacois ne se sentant pas suffisamment entendus par le Conseil communal, se sont adressés au Conseil général, le pouvoir législatif, qui a accepté d'ouvrir le débat d'une manière publique et transparente, chapeau ! Si elle doit relever l'un ou l'autre point positif de cette démarche, c'est qu'elle a eu l'effet d'ouvrir le débat dans tous les groupes, certains ont même été extrêmement nourris, preuves que nécessaires. Cette démarche a aussi permis aux membres de la CAT de s'affirmer de manière plus visible – on ne peut que les en féliciter - et de mettre en lumière leur expertise et l'importance de leur rôle dans cette thématique. Son Groupe a longuement discuté de la pertinence ou non de créer cette Commission et au final, ils sont largement partagés. Si les arguments contre semblent être nettement plus nombreux, il n'en reste pas moins que l'argument premier d'écouter les demandes des citoyens est primordial. Donc s'ils disent non ce soir, il faut que le contre-projet offre une meilleure solution pour répondre à cette demande. Dans ce sens, la balle est dans le camp de la CAT et du Conseil communal. Merci de ne pas les décevoir.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Steve Pillonel**, conseiller général, relève que, comme chacun le sait probablement, il est à l'origine de l'idée de créer une Commission de la mobilité. Idéalement la mise en place d'une telle Commission aurait été acceptée par le Conseil communal de manière à en garantir un maximum d'efficacité. Suite aux propos de M. Alexandre Rey au nom de la CAT, il se rallie à leur proposition de leur faire confiance sur le fait que cette Commission se saisisse cette fois-ci sérieusement des questions brûlantes de mobilité. Cas échéant, pour éviter par exemple l'incohérence de voir le bus urbain soumis à votation sans que cette Commission n'ait participé à la rédaction du premier message, il compte sur les représentants au sein de celle-ci pour s'assurer que la mise à l'ordre du jour de la CAT des sujets qui doivent l'être soit respectée. S'agissant de la mobilité, il invite également les membres de la CAT à associer des représentants des associations constituées et des personnes qui souhaiteraient participer à la mise en œuvre d'une mobilité cohérente et respectueuse au sein de la Commune.

**M<sup>me</sup> Aurélie Haenni**, au nom du Groupe libéral radical, informe que ce Groupe s'est entretenu assez longuement sur le sujet de la mobilité et la proposition de créer une Commission spéciale, Commission qui dépendrait du Conseil général, ce qui est plutôt séduisant pour les membres du Législatif. Le Groupe libéral radical entend et comprend la gronde de nombreux citoyens à propos de la mobilité, si on ne la subit pas. Si la création d'une Commission peut paraître séduisante, le Groupe souhaite laisser la CAT et sa connaissance des dossiers traiter le sujet. La création d'une nouvelle Commission ne ferait que retarder le traitement d'un enjeu complexe. Ils garderont tout de même un œil attentif et attendent à ce que la mobilité soit abordée régulièrement au sein de la CAT. Finalement, le Groupe libéral radical est convaincu qu'un des éléments qui pêche est la transmission de l'information : une information absente et donc qui laisse libre cours aux plus folles théories. Le Groupe libéral radical invite donc le Conseil communal à communiquer, même si parfois, l'exercice peut sembler un peu précocement ou vain.

**M<sup>me</sup> Muriel Terrapon Lopez**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, informe qu'une partie du Groupe refuse la création d'une telle Commission et fait confiance au Conseil communal et à la CAT pour développer des réflexions et proposer des solutions adaptées à la mobilité sur l'ensemble de la Commune.

**M<sup>me</sup> Yasmina Glauser**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, en complément aux propos de sa collègue, ajoute que, lors de leurs échanges nourris et constructifs au sein du Groupe, l'idée d'une assemblée citoyenne portant sur la mobilité a été proposée. Il semblerait que le Conseil communal aurait la possibilité de la créer. Ils ont été toutefois mis en garde sur la longueur que pourrait prendre la mise en place d'un tel outil car il y a tout à créer. Les citoyens ou associations peuvent peut-être en constituer une plus facilement et proposer leurs conclusions à l'Exécutif. Le Groupe pense que cette approche créative et participative peut aboutir à des résultats qui contentent le plus grand nombre. Il est primordial pour ce Groupe de prendre en compte les inquiétudes et questionnements des citoyens d'Estavayer.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, la création d'une Commission spéciale du Conseil général de la mobilité, composée de sept membres, est refusée par 56 non et 1 oui.

#### 4. ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL A LA COMMISSION DE LA MOBILITE

**M. Cyrille Gassmann**, président, relève qu'en refusant la création de la Commission spéciale de la mobilité, le point 4, soit l'élection des membres du Conseil général à cette Commission, devient de facto caduc. Il remercie les personnes qui s'étaient portées volontaires pour leur engagement.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**5. ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES POUR L'ORGANISATION DE LA GESTION DE LA DEFENSE INCENDIE ET DES SECOURS DU DISTRICT DE LA BROYE (ADIS-BROYE) – MESSAGE N° 34**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

**M. Nicolas Giacomotti**, rapporteur de la Commission financière (COFIN), relève que celle-ci a analysé ce message lors de ses séances des 2 et 8 novembre 2022. Elle s'est renseignée sur l'impact de ces statuts pour les finances communales. Le Conseil communal lui a donné toutes les informations nécessaires et les membres de la COFIN l'en remercient. La COFIN préavise favorablement ce message à l'unanimité.

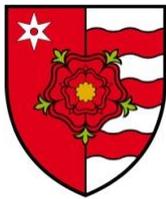
**M. Samuel Ménétrey**, rapporteur du Conseil communal, donne une précision sur ces statuts à savoir qu'ils ont d'ores et déjà été soumis à certains Législatifs communaux qui les ont acceptés. Une question qui est venue également : la taxe qui est fixée à CHF 100.00 correspond à celle facturée actuellement sur la Commune d'Estavayer. Enfin sur le climat de travail, il confirme que ce projet se présente sous les meilleurs auspices et tout va bon train afin qu'il puisse débuter sereinement au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, les statuts de l'Association des communes pour l'organisation de la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye) sont approuvés à l'unanimité.

**6. OCTROI D'UN CREDIT DE TRAVAUX DE CHF 334'000.00 TTC POUR LA RENOVATION DE LA TOITURE DE L'ECOLE DE MONTBRELLOZ ET LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – MESSAGE N° 35**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

**M. Jean-Marc Berset**, rapporteur de la Commission financière, relève que celle-ci, dans le cadre de ses séances des 2 et 8 novembre 2022, s'est penchée sur ce message. Au vu de la problématique énergétique qui se profile, les membres de la COFIN ont été quelque peu surpris d'apprendre que le réseau n'était pas encore capable d'absorber les 165'000 kWh annuels. Cette problématique a été débattue en plénum avec le Conseil communal. C'est pourquoi la COFIN recommande au Conseil communal de choisir la meilleure stratégie pour la pose des panneaux photovoltaïques à savoir le délai de livraison des panneaux, le remplacement du transformateur et les coûts engendrés. Concernant l'aspect financier, le coût de l'emprunt calculé à 2% et l'amortissement annuel net de CHF 14'260.00 devraient être en grande partie couverts par le revenu de la vente d'énergie des panneaux photovoltaïques. La COFIN, à l'unanimité, recommande au Conseil général d'accorder ce crédit de travaux.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

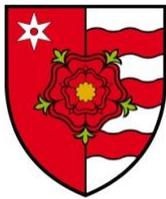
**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub**, rapporteuse du Conseil communal, relève, comme dit dans le message, qu'aujourd'hui cet endroit subit des infiltrations d'eau, raison pour laquelle le Conseil communal s'est penché sur cette toiture. On a eu la chance jusqu'à ce jour qu'il n'ait plu que sous le couvert et pas encore dans les locaux. C'est vrai que ce bâtiment était idéalement situé et orienté, il fallait faire quelque chose au niveau énergétique, raison de la proposition d'installer des panneaux solaires. Entre-temps, le Groupe E a fait une demande d'autorisation pour remplacer le transformateur. Donc, on espère vraiment pouvoir coordonner tous ces travaux afin qu'à la fin, on puisse directement injecter ce courant dans le réseau et pas avoir des panneaux solaires posés dont l'énergie ne pourrait pas être utilisée. Le Conseil communal recommande l'acceptation de ce message et s'engage à coordonner le mieux possible ces aménagements. Elle reste à disposition.

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, souligne que le problème de fuites est annoncé depuis plusieurs mois. Ce Groupe a donc très bien accueilli ce message. Ils sont aussi très satisfaits que le message comprenne la pose de panneaux solaires. Cette installation permettra de couvrir largement les besoins énergétiques du bâtiment et participera également au financement de cet équipement. Le Groupe Vernay soutient cet investissement.

**M. Steve Pillonel**, conseiller général, a été choqué, au vu de l'aspect énergétique que comporte ce message que la Commission de l'énergie n'ait pas été consultée, surtout que ce n'est pas uniquement la pose de panneaux solaires ou non ; il y a bien d'autres questions qui se posent. On peut s'interroger si les subventions seront encore là si les panneaux devaient être mis en fonction que dans 2 ans. Il y a la problématique aussi de l'amortissement annuel qui coûte aussi cher que l'économie faite sur la pose des échafaudages. Il se pose beaucoup de questions. On va peut-être lui dire qu'il y a urgence mais cela fait longtemps que ça coule, donc cela fait longtemps que la Commission aurait pu être consultée. Il a toujours de la peine avec le fonctionnement de la Commune qui semble prendre les commissions pour des commissions-alibis, il le dit et le répète en espérant que ce soit la dernière fois. Par rapport au message, évidemment, il n'est pas contre, bien au contraire.

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub**, rapporteuse du Conseil communal, confirme qu'effectivement la Commission de l'énergie n'a pas été consultée. Pour le Conseil communal, celle-ci n'est pas une commission-alibi mais là, il était évident avec une toiture pareille qu'il fallait mettre des panneaux solaires et on n'est pas non plus dans un site protégé. La Commission avait été consultée, notamment, pour la mise en place de panneaux solaires au niveau du Sacré-Cœur, c'était clairement une volonté politique d'avoir l'appui de cette Commission puisqu'il s'agissait d'une zone protégée. Dans le projet de ce soir, le Conseil communal a fait preuve de bon sens en se disant que sur une toiture si grande, tellement bien exposée, il est évident qu'il fallait y prévoir des panneaux photovoltaïques, raison pour laquelle la Commission n'a pas été consultée. Le Conseil communal ne prend pas les commissions pour des commissions-alibis, loin de là, mais honnêtement il n'a pas vu l'utilité sur ce projet de la consulter.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 334'000.00 TTC pour la rénovation de la toiture de l'école de Montbrelloz et la pose de panneaux photovoltaïques est approuvé à l'unanimité.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**7. OCTROI D'UN CREDIT DE TRAVAUX DE CHF 4'045'000.00 TTC POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DES QUATRE VENTS A RUEYRES-LES-PRES – MESSAGE N° 36**

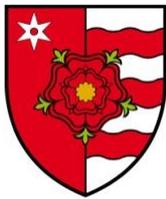
**M. Cyrille Gassmann**, président, demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière ou si une demande de renvoi est formulée.

**M. Pierre-Alain Joye**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a siégé ce soir à 19h30, donc quelques minutes avec cette séance, suite à des informations qui lui sont parvenues hier soir, voire ce matin concernant ce message. Les membres de la COFIN ont été surpris que certains groupes aient également reçu ces informations mais pas tous. Ce qui a été communiqué c'est que dans le montant de la subvention, il y a une différence d'env. CHF 700'000.00 entre le montant annoncé dans le message et le montant réellement envisageable. Ce dernier montant envisageable n'est pas super clair, différentes informations leur ont été communiquées. La COFIN est bien consciente que le montant du message ne change pas, que la demande de renvoi soit acceptée ou pas, le crédit restera à CHF 4'045'000.00. Mais dans la mesure où, lors de ses séances, la COFIN n'avait pas ces informations et n'a donc pas pu traiter avec tout le sérieux voulu ce message, la majorité des membres présents ce soir est favorable à une demande de renvoi de ce message.

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub**, rapporteuse du Conseil communal, confirme qu'effectivement le Conseil communal a commis une erreur dans le calcul du subventionnement, montant qui passe de CHF 900'000.00 à CHF 230'000.00 ; c'est un gros montant mais au final le crédit demandé reste inchangé. Si aujourd'hui le Conseil communal devait décider d'un renvoi, la seule chose qu'il en ressortirait, c'est une perte d'un mois sachant que ce bâtiment est prévu d'être mis en fonction à la rentrée scolaire prochaine. Elle invite personnellement le Conseil général à ne pas renvoyer ce message puisque le vote porte sur un crédit et que les subventions sont toujours des suppositions où l'on peut avoir des intentions mais ce n'est jamais un montant final. Le Conseil communal a reçu ce matin seulement les recommandations du Canton où la subvention annoncée s'élèverait à peu près à CHF 230'000.00. Il n'y a pas eu d'information officielle avant. Le Conseil communal est désolé de l'erreur dans ce calcul de subventionnement.

**M. François Julmy**, conseiller général, pose une question directe à la COFIN. Aurait-elle refusé cet octroi de crédit si elle avait préalablement pris connaissance du montant correct de la subvention ? CHF 670'000.00 de différence est un montant considérable. Il est en effet regrettable que le Conseil général n'ait pas été informé des montants corrects de la subvention. Cependant, le montant représente les +/- 15% du devis estimatif. Certes, le Conseil général vote sur un crédit mais surtout sur l'agrandissement d'une école répondant aux besoins des habitants et plus précisément aux besoins des écolières et écoliers du cercle concerné. La location de containers coûterait plus de la moitié de la différence de la subvention perdue pour au final devoir revoter sur un montant correspondant à celui présenté ce soir. Il demande donc de refuser le renvoi, d'accepter de débattre de ce crédit et d'accepter ce crédit de CHF 4'045'000.00.

**M. Jérôme Carrard**, rapporteur de la Commission des bâtiments, informe que celle-ci souhaite que l'objet soit voté ce soir et propose de rejeter la demande de renvoi. En effet, avec l'évolution de la population et les possibilités de construire suite aux plans d'aménagement, il est indispensable de construire les infrastructures nécessaires en découlant, notamment les écoles. La zone scolaire 2 à Rueyres-les-Prés en a besoin. Il est vrai que l'erreur est regrettable. Mais un renvoi ne ferait que retarder le projet. De plus, le montant de la subvention ne peut être influencé et restera le même.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Axel Catillaz**, conseiller général, tient à remettre en place les choses vis-à-vis de ce message. Il fait écho au message n°30 qui était à l'ordre du jour normalement de la séance du 25 mai 2022 mais qui, par communication du 6 mai, a été retiré. Le message n°30 concernait la pose de containers provisoires à l'école de Rueyres-les-Prés. Donc, cela fait plus de 4 mois que le Conseil communal est au courant qu'il faut trouver une solution pour répondre au besoin de places à l'école de Rueyres-les-Prés. On arrive aujourd'hui avec un message, certaines questions ont été posées par la COFIN, qui ont obtenu des réponses lacunaires : il a été dit qu'il y avait des approximations qui avaient été faites dans le budget. Une semaine avant la séance du Conseil général, on se rend compte qu'il y a une erreur dans la subvention. Oui, ce n'est pas le montant total de l'investissement, c'est uniquement la subvention à recevoir du Canton. Le Conseil communal communique ces informations le matin-même uniquement à la COFIN et à la Commission des bâtiments. Il trouve qu'il y a un grave problème ce soir. C'est la qualité des messages présentés par le Conseil communal et l'absence totale de transparence et de communication vis-à-vis du Conseil général. Il se joint à toutes les interventions de ce soir sur le message n°36 : on se doit d'entrer en matière et débattre de ce point. Pourquoi ? Parce qu'il répond à un besoin primordial, à une tâche régaliennne de la Commune qui est l'éducation, le bien-être des générations futures. Mais sur la forme, c'est absolument scandaleux ce qui est en train de se passer. Aujourd'hui, il est déçu du Conseil communal. Quelques applaudissements.

Avant de passer au vote sur la demande de renvoi, **M. Cyrille Gassmann**, président, rappelle que celles et ceux qui ne veulent pas traiter ce sujet aujourd'hui doivent accepter le renvoi et les autres doivent le refuser.

Lors du vote, le renvoi est refusé par 50 non, 3 oui et 4 abstentions.

**M. Jérôme Carrard**, rapporteur de la Commission des bâtiments, informe que celle-ci a joint au message son rapport. Il souhaite néanmoins relever quelques points. La Commune vit un développement important et ses plans d'aménagement prévoient encore de nouvelles zones à bâtir. Une telle évolution de la population génère automatiquement un besoin en infrastructures, telles que les écoles. Il est traité régulièrement dans la Commission pour différents bâtiments scolaires. Aujourd'hui, l'évolution du nombre d'élèves dans la zone scolaire 2 ainsi que le développement prévu de nouvelles habitations à Rueyres-les-Prés font qu'il y a un réel besoin d'agrandir l'école de Rueyres-les-Prés. Ce site scolaire offre également des synergies avec la halle de gymnastique. Cela permet d'éviter de déplacer des élèves durant la journée. L'investissement est également influencé par la pose de panneaux photovoltaïques ce qui correspond à la volonté communale de développement durable et, de plus, cela répond également aux inquiétudes actuelles liées au marché de l'énergie, en particulier l'électricité. Malgré l'erreur dans le message au niveau de la subvention, qui est regrettable, le besoin en infrastructures scolaires dans la zone 2 est bien là. L'agrandissement du bâtiment de Rueyres-les-Prés est la meilleure solution. Cette erreur ne change donc pas le préavis de la Commission qui soutient, à l'unanimité, cet investissement de CHF 4'045'000.00.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Pierre-Alain Joye**, rapporteur de la Commission financière, informe, en préambule, que ce préavis a été établi avant les dernières informations sur les subventions reçues ce matin. C'est en long et en large que cette dernière a débattu du message relatif à cet investissement lors de ses séances des 2 et 8 novembre 2022. L'investissement, qui se monte à plus de 4 millions de francs, a soulevé pas mal de questions de la part des membres de la COFIN, notamment lorsqu'on se rappelle que le bâtiment principal de l'école de Rueyres-les-Prés avait coûté environ 5 millions. Pêle-mêle, ils ont discuté de la participation financière de la Commune de Sévaz dans cet investissement (cette participation se monte à CHF 4'000.00 pour la partie « investissement »), des subventions que l'on va recevoir (notamment il faut un minimum de dix nouvelles places dans l'accueil extra-scolaire pour que l'Office fédéral des assurances sociales accorde une subvention), de l'opportunité de mettre des panneaux solaires sur l'ensemble des bâtiments du site scolaire de Rueyres-les-Prés (il est à relever que le montant indiqué dans le message n'est qu'une extrapolation du montant compris dans le message pour la réfection du toit de l'école de Montbrelloz et il n'est également pas clair à 100 % si des travaux seront aussi nécessaires sur le transformateur à Rueyres-les-Prés). Ils ont également discuté du planning très optimiste (voire pas réaliste) de la réalisation des travaux et de ses conséquences dans le choix du prestataire pour la construction du bâtiment. En effet, des craintes ont été émises que ce planning retienne plusieurs entreprises à soumettre une offre. Ils se sont enfin interrogés sur la nécessité de faire cet investissement rapidement. La situation actuelle n'est certes pas optimale mais les solutions actuellement mises en œuvre à Rueyres-les-Prés sont plus ou moins acceptables et simples (quand bien même le besoin en places supplémentaires dans le domaine de l'accueil extra-scolaire est avéré). Les représentants du Conseil communal ont fourni des réponses (plus ou moins satisfaisantes) à toutes les questions. Au vu de tout ceci, la Commission financière accepte, à la majorité des membres présents, ce message. Il est à relever que, comme d'habitude pour les messages d'investissements, ce chiffre de CHF 4'045'000.00 ne tient pas compte des subventions à recevoir.

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub**, rapporteuse du Conseil communal, relève que beaucoup de choses ont déjà été dites. Il faut savoir que lors de la construction de ce bâtiment scolaire, une extension avait déjà été prévue, donc toutes les gaines techniques par exemple sont prêtes. Donc elle pense que l'ancien cercle scolaire de BMRS voyait déjà une augmentation au niveau de la population et des besoins scolaires. C'est pour cela que le Conseil communal s'est approché de l'architecte qui avait travaillé sur ce bâtiment à l'époque pour connaître les possibilités de cette extension. L'idée serait de pouvoir refaire exactement le même type de construction, c'est-à-dire en bois avec une dalle en béton, quelque chose qui fonctionne très bien au niveau du phonique et de la stabilité du bâtiment et également au niveau de la rapidité de son exécution. Selon ce qui a été dit, c'est tout à fait réaliste de prévoir cette construction pour la rentrée scolaire 2023. Comme cela a également été dit, le nombre de places à l'accueil extra-scolaire à Rueyres-les-Prés a fait grand bruit à la rentrée scolaire donc cela serait vraiment une possibilité de pouvoir satisfaire aux besoins de la zone scolaire 2 puisque c'est là, qu'il y a aujourd'hui une grande évolution démographique. Malgré le couac sur le subventionnement, elle invite le Conseil général à accepter ce message et elle reste à disposition.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Martin Veluzat**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, relève qu'ils ont trouvé ce message lacunaire pour la somme demandée. À l'heure où les bâtiments sont souvent comparés à des passoires en termes d'énergie, il n'y a aucune information sur la qualité et le choix de l'isolation, ni sur le reste des matériaux utilisés dans cette construction : s'ils sont naturels ou peu transformés, d'autant que la Commune est labellisée « Cité de l'énergie ». Certains enseignants de cette école leur ont fait part des températures quasi extrêmes qu'il peut faire dans ce bâtiment entre mai et juin. Avec la hausse des températures annoncée pour ces prochaines décennies, il serait judicieux de construire en conséquence. En plus du mail reçu aujourd'hui à propos de la baisse de subvention du Canton d'environ CHF 700'000.00, même si cela reste une estimation, cela enlève du sérieux au message et accentue l'impression d'une affaire réglée à la va-vite. Le Groupe PS-Les Vert.e.s avait prévu de soutenir ce message ; cependant au vu des dernières informations et du manque de transparence du Conseil communal, la question se pose.

**M<sup>me</sup> Magali Vésy**, au nom du Groupe BMR, soutient à l'unanimité le message n° 36. En effet, le besoin est réel : la structure de l'accueil extra-scolaire est actuellement trop petite - des parents attendent pour placer des enfants. Il y a eu une arrivée massive d'écoliers qui a précipité l'organisation d'une classe dans l'ancienne école de Rueyres-les-Prés ; malheureusement cette classe ne correspond pas aux normes actuelles, et une autorisation a été obtenue uniquement pour une année. De plus, le village de Rueyres-les-Prés, comme ses localités voisines, est en plein boom démographique avec actuellement plus de dix nouvelles mises à l'enquête. L'agrandissement selon le message présenté prend en compte les futures arrivées et l'école arrivera ainsi à sa capacité maximum. Pour le bien des enfants situés dans la zone 2 de la Commune, le Groupe BMR demande de soutenir ce message.

**M. François Julmy**, conseiller général, répond à la question de M. Veluzat en confirmant que, dans le cadre de la Commission des bâtiments, ce dossier a été étudié et il est clair qu'un tel bâtiment public doit être « Minergie » à double flux, donc il sera isolé en fonction des normes en vigueur qui sont les plus strictes.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de travaux de CHF 4'045'000.00 TTC pour l'agrandissement de l'école primaire des Quatre Vents à Rueyres-les-Prés est approuvé par 52 oui, 1 non et 4 abstentions.

**8. OCTROI D'UN CREDIT DE CHF 706'000.00 TTC POUR LA MISE EN EXPLOITATION, A L'HORAIRE 2024, D'UN TRANSPORT PUBLIC URBAIN ET DES INFRASTRUCTURES Y RELATIVES – MESSAGE N° 37**

M. Jérôme Carrard se récusé. 56 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

**M. Cyrille Gassmann**, président, demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière ou si une demande de renvoi est formulée.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Nicolas Giacomotti**, conseiller général, relève, qu'à sa connaissance, que ce soit, dans la rue, dans les commissions ou lors des séances de préparation, le bus tel que présenté ne fait pas l'unanimité. Toutefois une très large majorité est convaincue qu'il faut améliorer la mobilité et que le bus est un bon élément. Dans ce sens, il faut prendre des décisions et l'avis qui en ressort est souvent « allons de l'avant même si tout n'est pas prêt ». Et ce n'est pas la première fois, on vient encore de le vivre avec l'agrandissement de l'école de Rueyres-les-Prés. Le côté financier n'est justement pas prêt. Ce message comporte énormément de lacunes et ce n'est pas les neuf lignes qui concernent le financement qui font dire le contraire. Pourra-t-on défendre ce choix auprès de la population lorsque les comptes 2022 seront présentés ? Présentera-t-on des chiffres en vert cette année ? Une majorité se pose beaucoup de questions et si tout le monde est conscient qu'un bus coûte il faudrait peut-être déjà savoir comment financer ce service. Il n'a malheureusement, pour des raisons professionnelles, pas pu participer à la deuxième séance d'informations mais il s'est très bien renseigné. Et ce n'est que très tardivement, lorsqu'il a pris conscience que ce message tel que présenté allait peut-être être accepté, qu'il a commencé à creuser ce message en profondeur. Il a fait beaucoup de recherches et passer beaucoup de téléphones. Ce n'est qu'au dernier moment qu'il a compris pourquoi les conseillers généraux étaient autant indécis alors qu'ils n'étaient pas contre un bus. Il manque une pièce-maîtresse dans ce message : un rapport ou une analyse financière, avec et sans la desserte pour la zone sportive. Ce document aurait permis à tout un chacun de peser le pour et le contre entre les finances communales et la mobilité. Alors certains diront sûrement « entrons en matière et écoutons la COFIN » ; mais qui aura le temps de comprendre les termes financiers, ouvrir les comptes 2021 et les budgets 2022 pour se faire un avis ? Il rejoint les propos de M. Axel Catillaz qui disait, lors du message précédent, qu'on ne peut que difficilement refuser une école. Mais comme présenté, on peut refuser un message le temps de le retravailler.

**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, informe que ce dernier se réjouit de présenter, pour la seconde fois, son message relatif à la mise en exploitation d'un transport public urbain. Celui-ci tient compte des nombreuses remarques qui ont été émises lors de la séance du Conseil général du 31 mars dernier, ainsi que des réactions émises lors de la séance d'informations du 26 septembre 2022. Forte des retours divers, la CAT a également été associée à la reprise du projet, s'est forgé une idée nettement plus précise, a participé à l'élaboration du message et a pu donner son préavis qui est annexé au message. Le Conseil communal, plus particulièrement lui-même, remercie du fond du cœur les membres de la Commission pour leur engagement. La mobilité à Estavayer fait aussi l'objet de beaucoup d'attentions et de demandes des citoyens. Les trois pétitions adressées au Conseil communal, la constitution d'associations de quartiers, les doléances rendues publiques et adressées à l'Exécutif, les retours de la population, et jusqu'au tractanda d'aujourd'hui avec la demande de constitution d'une Commission ad hoc sur la mobilité montrent l'urgence du problème. Le bus urbain est un élément décisif dans la résolution des difficultés actuelles, et c'est dans ce sens que le message est proposé. Avec la ligne, des modifications de trafic prennent tout leur sens en vieille-ville et ailleurs, puisqu'une alternative est offerte. C'est justement en vue de gérer la situation actuelle que ce message est proposé. On n'échappera pas à une certaine densification, bus ou pas. Toutefois, cette ligne permet déjà de répondre à une partie des difficultés, et ouvre la porte à la réalisation d'autres solutions. Enfin, l'idée d'un bus est sur la table depuis la décision de valoriser Champ-de-Lune, et le Conseil communal ne fait que suivre aujourd'hui une stratégie initiée depuis plus de 10 ans, avec les adaptations nécessaires. Il semble essentiel d'informer que, selon le Conseil communal, le message est prêt et ne nécessite pas un nouveau



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

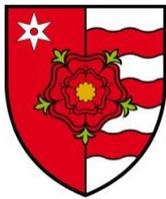
Commune d'Estavayer

report puisque les questions supposées dans la demande de renvoi vont trouver une réponse. Le Conseil communal souhaite que le Conseil général se positionne s'il veut un bus urbain sur la base du projet présenté ou pas. Pour toutes ces raisons, il recommande de ne pas renvoyer cet objet et de prendre une décision sur la base du message et des informations supplémentaires fournies. Il reste à disposition.

**M<sup>me</sup> Rose-Marie Rodriguez**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, relève que dire que ce Groupe a longuement analysé et débattu de la pertinence de ce projet est une évidence, à l'instar des autres groupes, elle imagine. Mais aujourd'hui, il n'est plus temps de tergiverser, il faut faire un choix sur ce thème et prendre ses responsabilités sur les effets qui en découleront. Soit on l'accepte ce soir, soit on le refuse. Son Groupe, à sa majorité, ne souhaite pas le report de cet objet et soutiendra la création du bus urbain. Elle demande l'autorisation du président pour aller un peu plus loin dans son argumentaire étant donné que le conseiller général qui a demandé le report a eu tout loisir d'envoyer aux autorités son message sur quatre pages. **M. Cyrille Gassmann**, président, l'autorise à poursuivre. **M<sup>me</sup> Rose-Marie Rodriguez** continue son intervention en relevant que si les raisons de refuser la création d'un bus urbain, telles que le souci des finances communales (qu'elle a bien entendu) ou l'envie de freiner la densification de la ville peuvent être entendues, les raisons d'en créer un sont aussi là. La ville souffre d'un problème de mobilité et le bus urbain est une des pièces de ce puzzle ; ce n'est pas la seule elle en convient, mais c'est un début. S'il n'est pas toujours facile d'oser se lancer dans l'inconnu et d'être visionnaire, il n'en reste pas moins qu'une attitude attentiste des autorités communales ne favorisera pas forcément le mieux-vivre à Estavayer. Alors oui, il est tout à fait normal qu'un projet totalement nouveau tel que celui-ci soulève une foule de doutes, de questionnements et autres, et c'est frustrant de ne pas tout savoir à l'avance. C'est comme ça, ici le Conseil général prend un risque, certes, mais un risque mesuré. Les finances communales ne sont pas aussi bonnes que souhaitées, c'est vrai, mais son Groupe est convaincu que cela est possible. Enfin, elle rappelle pour conclure combien le premier pas est souvent difficile, mais essentiel. Il faut essayer et si on s'est trompé, alors avoir l'humilité de le reconnaître et de changer. C'est en offrant un service public supplémentaire aux concitoyens que l'on pourra espérer voir apparaître de nouveaux comportements en termes de mobilité. Pour toutes ces raisons, le Groupe PS-Les Vert.e.s, à sa majorité, soutiendra la création d'un bus urbain et invite ses collègues à en faire de même.

**M. Nicolas Giacomotti**, conseiller général, relève que certains membres lui ont indiqué qu'ils n'allaient pas apprécier cette demande et qu'ils allaient se lever pour convaincre l'assemblée du contraire mais il se permet de l'expliquer. Lors du Conseil général du 25 mai 2022, le vote à bulletin secret a été demandé concernant l'achat d'un immeuble de rendement à Estavayer-le-Lac. Personnellement il n'a pas voté en faveur du vote à bulletin secret. Il pensait encore que cette demande était formulée afin de cacher les votes au public et à la presse présente. Toutefois c'est une tout autre vérité. La majorité du Conseil général est convaincue que sans le bulletin secret, la Commune serait aujourd'hui propriétaire de cet immeuble et il pense réellement que c'est l'avis de la population et non pas l'avis politique qui a primé. Il demande donc le vote à bulletin secret afin que chacun vote sur cet investissement très sensible selon ses intimes convictions.

**M. Cyrille Gassmann**, président, souligne que pour que le vote à bulletin secret ait lieu, il faut que le 1/5 des membres présents l'accepte. Il ouvre la discussion sur cette demande. Cette demande de vote à bulletin secret concerne le vote sur le renvoi.



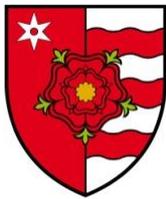
DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Dominic Catillaz**, au nom du Groupe Le Centre, propose d'entrer en matière sur ce message et d'en discuter. Le premier message, après une séance d'informations pas très informative, avait été renvoyé car plusieurs points n'étaient pas clairs. Le Conseil général a mandaté parallèlement la Commission d'aménagement du territoire pour étudier différents points relevés. Une deuxième séance d'informations, à laquelle ont participé plusieurs répondants que ce soit communaux, du prestataire et de l'Administration cantonale, a permis de présenter à nouveau le dossier et des réponses ont été données. C'est un sujet délicat mais très actuel dans de nombreuses villes ou agglomérations de Suisse. Les récents écrits au niveau local montrent à quel point la mobilité et la circulation sont des problèmes qui touchent les citoyens et que les élus se doivent de traiter en priorité. L'essai estival des TPF a montré qu'un système de bus a sa place dans les réflexions communales et présente une partie de solution. Il dit bien « une partie ». Effectivement, on ne peut pas régler, avec la mise en place d'une ligne de bus à Estavayer-le-Lac tous les problèmes de mobilité de la Commune, mais cette mise en route a l'avantage d'aider à la mise en place d'autres dispositions pour avancer vers des solutions durables. Un tel dispositif ne sera, certainement, jamais rentable, mais c'est le devoir des collectivités publiques de faire le pas pour proposer différents moyens de déplacement à la population et permettre un développement durable cohérent sur son territoire. En plus, sachant que ce genre d'exploitation a un coût certain et pèse sur les finances communales, il est positif de profiter des aides, même si elles sont faibles, qui permettent de gérer ce moyen de transport public et de soulager un peu l'investissement consenti. Bien sûr, il est toujours possible d'étudier et d'analyser plus en détails mais son Groupe ne pense pas que l'on va révolutionner le transport public et trouver, avant la mise en route du dispositif, toutes les réponses aux nombreuses demandes. Il faut aller de l'avant et en discuter. Le Groupe Le Centre demande donc d'accepter l'entrée en matière et de faire avancer ce dossier. Concernant le vote à bulletin secret, il est assez exaspéré par cette demande. Le Conseil général l'a déjà fait une fois pour un dossier qui semblait purement matérialiste, mais il trouverait vraiment dommage que chaque élu ne prenne pas ses responsabilités et ne montre pas sa position face à certains dossiers. Il refuse catégoriquement le vote à bulletin secret.

**M. Cyrille Gassmann**, président, demande aux intervenants d'être plus concis, sinon il devra les interrompre.

**M. Axel Catillaz**, conseiller général, avait peur en début de semaine et voyait le scénario qui est en train de se dérouler arriver. Cela a déjà été le cas lors de la séance du 25 mai 2022. Il ne comprend pas cette demande, sincèrement. Les conseillers généraux sont ici ce soir en tant qu'élus par la population staviacoise pas pour faire de la politique de haut vol mais parce que des familles, des amis, des connaissances ont jugé que chacun serait à même de prendre une décision pour le bien de la Commune et son développement futur. Le public peut suivre les débats. Les conseillers peuvent prendre la parole librement, c'est un droit qui leur a été conféré par les citoyens lors des élections. Maintenant, on veut museler la prise de décisions. Les mêmes personnes qui disent qu'elles veulent plus d'informations, plus se renseigner, ce sont les mêmes qui veulent justement cacher les choses. La possibilité de ces demandes de votes à bulletin secret doit exister, c'est un mécanisme de protection en cas de fortes pressions, s'il y a quelque chose de vraiment sérieux. Mais là, il est désolé, on est dans le stratagème, dans la manœuvre politique lâche et il croit que toutes et tous ont les capacités pour prendre des décisions librement. Il ose espérer que pour les votes ayant lieu à bulletin secret ou à main levée, le résultat sera le même. Il en est convaincu. Ce n'est que pure perte de temps que de passer au vote à bulletin secret pour ce genre de demandes. Chacun a le droit d'exprimer librement, a le devoir envers la population de prendre des décisions transparentes.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Nicolas Schmutz**, conseiller général, abonde dans le sens de MM. Catillaz. Il faut arrêter d'utiliser cet outil à chaque fois qu'il y a un sujet sensible. Chacun a été élu. Il espère que chacun a libre choix de vote dans ses groupes respectifs. Maintenant, il faut assumer les décisions.

**M. Thierry Roulin**, conseiller général, pense qu'il faut débattre de ce dossier. Il y a énormément d'attentes concernant les sujets de mobilité. Le bus urbain est un élément de cette mobilité. Renvoyer ce message est une façon de se détourner du sujet, à son avis. Il demande d'entrer en matière et de donner un message clair de quelle direction le Conseil général souhaite prendre. A un moment, les décisions doivent être prises même si ces dernières sont difficiles. Attendre ou fuir ne va pas faire avancer le sujet de la mobilité. Comme a dit une personnalité importante "La maison brûle et nous regardons ailleurs". Et c'était en 2002, il y a 20 ans.

Lors du vote, la demande de vote à bulletin secret est acceptée par 5 oui. Etant donné que le 1/5 des membres présents n'est pas atteint, le vote aura lieu à main levée.

Avant de passer au vote sur la demande de renvoi, **M. Cyrille Gassmann**, président, rappelle que celles et ceux qui ne veulent pas traiter ce sujet aujourd'hui doivent accepter le renvoi et les autres doivent le refuser.

Lors du vote, le renvoi est refusé par 41 non, 13 oui et 2 abstentions.

**M. Alexandre Rey**, rapporteur de la Commission d'aménagement du territoire (CAT), relève, comme déjà évoqué au point 3 de l'ordre du jour, que la population d'Estavayer attend des autorités qu'elles prennent des mesures pour réduire les nuisances provoquées par les voitures et améliorer la mobilité douce dans la cité. Les buts à atteindre sont entre autres de

- sortir les véhicules « indésirables » du centre-ville, il pense là aux véhicules qui, pour se rendre au lac ou de l'autre côté de la ville, traversent le centre de la cité sans emprunter la route de contournement prévue à cet effet.
- diminuer le trafic des voitures en règle générale pour réduire les nuisances sonores principalement, mais aussi garantir la sécurité des piétons.
- résoudre la problématique des voitures « ventouses ».
- donner la possibilité aux habitants de ne pas utiliser leur voiture pour se déplacer à Estavayer.
- améliorer la connexion des quartiers éloignés au réseau de transport régional.

Ces buts doivent être atteints en conservant, voire en renforçant l'attractivité pour le tourisme et les commerces du centre-ville. Pour y arriver, il sera nécessaire de prendre un certain nombre de mesures telles que :

- supprimer la possibilité aux véhicules de transiter à travers la ville tout en garantissant l'accès aux riverains et aux commerces.
- améliorer le réseau de mobilité douce, principalement pour les vélos.
- mettre en place une circulation avec limitation à 20 ou 30 km/h combinée avec la pose de ralentisseurs ou de chicanes pour rendre moins attractif le passage des voitures sur certains axes.
- appliquer une politique tarifaire plus contraignante pour le parcage sur le territoire de la Commune et donner la possibilité aux personnes de l'extérieur de la ville de se parquer à proximité de la cité pour se rendre au centre de la bourgade.
- et enfin la mise en place d'un réseau de transport urbain efficace, desservant la totalité de la ville et interconnecté au réseau régional.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

Toutes ces mesures ne pourront pas être mises en place en même temps et elles coûteront nécessairement de l'argent. Le Conseil général a aujourd'hui l'opportunité de mettre en place l'une de celle-ci et le Canton l'y encourage fortement en appliquant une politique de subventionnement attractive. Il s'agit d'une prestation que l'on doit offrir pour une ville de cette taille afin de conserver son attractivité. Enfin, pour favoriser le changement, il faut proposer des solutions et mettre des moyens en place pour provoquer celui-ci. C'est pourquoi, la CAT soutient à l'unanimité l'octroi de ce crédit.

**M. Axel Catillaz**, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci a longuement débattu de cet objet lors de ses séances des 2 et 8 novembre 2022. Plusieurs de ses membres ont également participé aux séances d'informations relatives à cet objet organisées les 16 mars et 26 septembre. Autant le dire tout de suite, les discussions au sein de la Commission furent longues, mais constructives, et les avis de ses membres très partagés. En premier lieu, la Commission salue le fait qu'une deuxième séance d'informations ait été mise sur pied et que certaines zones d'ombre aient pu être clarifiées dans la nouvelle mouture de ce message. Si le concept ainsi que le montant de ce crédit d'investissement restent identiques à la première version du message présentée au mois de mars par le Conseil communal, les possibilités de résiliation du contrat, le financement des arrêts définitifs ainsi que les conditions de subventionnement ont été précisés. Les informations reçues ont ainsi permis de mieux comprendre les enjeux financiers de cet objet à court, moyen et long terme. D'un point de vue financier, la Commission souhaite attirer l'attention des membres du Conseil général sur le fait qu'en acceptant cet objet ce soir (pour un montant initial de CHF 706'000.00), ils s'engagent en réalité pour des montants bien plus conséquents que celui-ci. En effet, il faut être conscient que des coûts de fonctionnement pour un montant annuel de CHF 461'000.00 impacteront les finances communales. Pour rappel, le compte de fonctionnement 2021, en ne tenant pas compte des gains comptables extraordinaires réalisés suite à la vente de terrains, présente déjà un déficit structurel qui, selon le plan financier présenté par le Conseil communal, ne devrait pas s'améliorer au cours des prochaines années. Les coûts de fonctionnement de ce bus urbain seront cependant subventionnés à hauteur de 57,5% durant les 5 premières années d'exploitation. Le montant annuel à charge de la Commune sera ainsi ramené à environ CHF 200'000.00. Ensuite, un taux de couverture de 10% devra être atteint pour bénéficier de la subvention. Pour y parvenir, les recettes annuelles devraient être supérieures à CHF 46'100.00. Il faut également tenir compte de l'amortissement rapide des infrastructures provisoires, soit une charge de CHF 49'000.00 par année sur une période de 5 ans. De plus, l'exploitation de cette ligne de bus urbain nécessitera à moyen terme de construire des arrêts de bus définitifs (le message de ce soir ne tient compte que d'arrêts provisoires). La construction ultérieure des arrêts définitifs va engendrer des coûts conséquents. A ce sujet, le message indique que ces investissements seront à la charge du Canton. Cependant, cette information est incomplète. Conformément à l'article 96 du règlement sur la mobilité cantonale, les arrêts de bus sur route communale ou privée à usage public sont financés de la manière suivante : sur présentation d'un devis détaillé, une indemnité est accordée aux communes pour la construction, le réaménagement et la mise en conformité d'un arrêt de bus. L'indemnité couvre la réalisation et l'équipement standard de l'arrêt y compris les frais d'acquisition du terrain pour l'arrêt et le quai, les travaux liés à la chaussée, le marquage de l'arrêt et la TVA. L'indemnité est versée lors de la réception des travaux, sur la base d'un décompte final établi par la Commune. Le financement cantonal est donc partiel, puisqu'il ne concerne pas le mobilier urbain nécessaire à l'aménagement de l'arrêt. De plus, la Commune devra dans un premier temps financer l'ensemble de l'investissement avant de recevoir l'indemnité cantonale. En ce qui concerne le contrat qui sera conclu avec l'entreprise retenue, la COFIN est satisfaite que ce dernier, initialement d'une durée de 10 ans, puisse être passé pour une durée de 2 ans et ensuite renouvelé par période de 2 ans. Ceci permettrait, en cas d'arrêt de la subvention cantonale, de mettre fin au contrat



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

dans un délai raisonnable. Les recettes provenant de la vente des titres de transports vont permettre d'améliorer un tant soit peu le financement de ce service public, mais il faut être conscient qu'un bus urbain ne sera jamais rentable (ce n'est d'ailleurs pas la vocation d'un tel service) et qu'un éventuel subventionnement communal afin de favoriser l'utilisation du bus urbain serait coûteux et représenterait une charge supplémentaire. Finalement, la Commission regrette qu'il ne soit pas prévu de mettre des espaces publicitaires à disposition des tiers et que le Conseil communal n'ait à ce jour pas recherché d'autres sources de financement. A ce titre, il serait judicieux, voire indispensable, d'étudier, dans le cadre d'un règlement communal, la participation aux coûts d'exploitation ainsi qu'aux investissements des entreprises qui profiteraient du bus pour leur plan de mobilité ainsi que celle des tiers qui bénéficieraient de la desserte en transport public pour obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de leurs projets immobiliers. Cette possibilité est notamment prévue par les articles 165 et 174 de la loi sur la mobilité cantonale. Comme indiqué en introduction, ce sujet a été longuement débattu au sein de la Commission et de nombreux arguments en faveur de l'acceptation ou du refus de cet objet ont été pris en considération. Finalement, lors de sa séance du 8 novembre, la Commission a accepté, à la courte majorité des membres présents, de préavis favorablement l'adoption de ce message n° 37.

**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, relève que l'essentiel de l'objet étant décrit dans le message, il se permet de donner quelques précisions suite aux séances de préparation. Tout d'abord, les coûts du transport sont transparents et ne peuvent qu'être améliorés. En effet, les subventions calculées ont été confirmées par le Service de la mobilité. Le chiffrage des travaux de mise en route a été contrôlé une seconde fois par le Secteur des infrastructures routières et a été confirmé comme entrant dans les CHF 200'000.00 prévus, toutes taxes comprises. D'autre part, le bus n'a pas un lien obligatoire avec la densification. Cette dernière est possible même sans la ligne urbaine. Par contre, les difficultés liées à la mobilité en ville sont déjà là et demandent toute l'attention. Dans la résolution des problèmes de transit, de rétention, de surnombre, de vitesse ou de nuisances excessives, ce projet apporte une grande partie de la solution. En effet, les mesures de limitation du trafic seront compensées par la mise à disposition d'une alternative valable. De même, une partie de la mobilité douce pourra davantage s'intégrer dans la circulation et répondre ainsi aux demandes de longue date des utilisateurs. Le Conseil communal souhaite apporter une réponse à ces difficultés et non remettre les choses à plus tard. D'autre part, il serait improductif d'opposer la mobilité régionale et urbaine. La première doit être améliorée, mais reste le privilège des cantons et de la Confédération (c'est une co-commande et un co-financement). La Commune joue son rôle lors des consultations d'horaires, auprès de la COREB et du Service de la mobilité. L'ouverture de lignes régionales repose sur des critères fédéraux, qui sont également liés à la fréquentation et à la couverture. Sans une masse critique d'usagers suffisante, il est très difficile d'ouvrir des lignes. Ce sont les besoins scolaires qui souvent permettent cette création. Par contre, à l'intérieur d'Estavayer, comme expliqué en séance d'informations, la loi sur l'aménagement du territoire et le plan directeur cantonal réduisent les possibilités d'urbanisation dans les localités au profit des chefs-lieux. Le secteur d'Estavayer-le-Lac est considéré ainsi et donc la cible désignée pour accueillir les habitants. Le PAL, avec ses secteurs destinés à la construction, est la transposition des objectifs fédéraux et cantonaux. Comme annoncé dans le message, les arrêts de bus définitifs seront financés par le Canton, et de manière forfaitaire sur présentation des factures. Les objets éditaires, comme cela a été confirmé par la COFIN et M. Catillaz, tels qu'abribus et bancs seront à la charge de la Commune et c'est à elle d'entreprendre les démarches auprès des tiers concernés sitôt le projet accepté. La nouvelle loi sur la mobilité enjoint aux entreprises de plus de cinquante employés de réaliser un plan de mobilité. Ce sera l'occasion pour l'Exécutif de mettre à profit sa ligne et de bénéficier d'un certain retour sur



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

investissement. Mais les entreprises ne sont pas les seules concernées. Les commerces et les promoteurs seront aussi démarchés pour une participation à la ligne. La CAT a déjà demandé au Conseil communal d'étudier un projet de règlement pour percevoir une taxe en cas de densification d'un secteur comme annoncé par le rapporteur de la COFIN. Enfin, les responsables du p'tit train informent que les deux réseaux sont compatibles entre eux. M. Rey possède un plan tracé par M. Max Wehrle, responsable du p'tit train, qui démontre que les deux transports peuvent coexister et apporter un supplément de qualité de vie aux habitants. Pour toutes ces raisons exprimées, le Conseil communal recommande d'accepter le projet du bus urbain tel que présenté.

**M<sup>me</sup> Yasmina Glauser**, conseillère générale, souhaite partager sa verte réflexion sur la mise en place d'un bus urbain pour la Ville d'Estavayer-le-Lac. A plusieurs reprises, elle a été interpellée sur le ton de l'humour concernant sa réticence à la mise en œuvre de ce projet : « T'es Verte et tu ne veux pas de bus urbain ! », s'est-elle entendu dire. Comme on aurait dit « Allô ! T'es une fille et t'as pas de shampoing ! » Décidément, il y a des clichés qui ont la vie dure. Selon elle, il n'y a absolument rien d'écologique ni de durable dans un bus urbain de 12 m. qui ne concerne qu'une minorité staviacoise nantie et certains élèves staviacois du CO, tous munis d'un abonnement TPF. Ce sont ces mêmes élèves qui vont venir gonfler les statistiques de fréquentation du bus. Elle souhaite encore relever que dans son memorandum de mai 2018 portant sur les déplacements des élèves au chapitre 6 « aménagements – sécurité et prévention », le Service de la mobilité du Canton stipule que « L'enfant doit faire l'expérience du chemin de l'école; c'est pour lui un moment important de la journée. Il apprend ainsi à gérer son temps et à mieux connaître son environnement. Il apprend aussi à mieux maîtriser la route en tant que piéton ou cycliste. » De plus, il est précisé que le chemin de l'école à pied ou à vélo participe aussi à l'activité physique régulière préconisée par le Canton dans son programme « Je mange bien, je bouge bien » 2018-2021. Rien d'écologique, non vraiment, à créer des parkings qui ne sont, selon les autorités, pas destinés aux habitants des villages. Mais alors à qui sont destinés ces parkings ? Pas aux Staviacois. Peut-être aux entreprises qui profiteront d'un bus sans participation ? Payerne en a d'ailleurs fait l'amère expérience. En effet, si aucun contrat n'est signé avec les entreprises avant la mise en place du bus, il est ensuite difficile d'exiger leur participation. Rien de durable, puisque la durabilité c'est répondre à un besoin présent, et aujourd'hui hormis les autorités cantonales ou communales, rares sont les citoyens et citoyennes d'Estavayer-le-Lac, à trouver la mise en place d'un bus urbain nécessaire. A cela on lui répond : « oui mais il faut créer le besoin ! » Donc si elle comprend bien la démarche il faut créer un besoin pour ensuite pouvoir y répondre. Voilà une bien drôle idée. Créer un besoin avec l'argent public lui semble de plus infliger une double peine aux personnes au revenu moyen d'Estavayer-le-Lac et aux citoyens d'Estavayer qui habitent une des Communes fusionnées, car ceux-ci payeront le bus à travers leurs impôts mais aussi en payant les parkings qui ne leur sont à priori pas destinés. Elle demande à ses collègues de rester humbles et de ne pas penser être plus malins que la Commune voisine vaudoise qui, comme cela a été moqué lors du cortège des Brandons, fait circuler un bus fantôme. Elle termine en soulignant qu'elle est pour une mobilité douce facilitée à l'échelle de toute la Commune d'Estavayer. En effet, elle trouverait plus opportun d'améliorer un service existant en travaillant sur l'augmentation des cadences entre les villages et Estavayer-le-Lac, en proposant des abonnements communaux à prix légers ou encore en densifiant le réseau de pistes cyclables. Elle est absolument convaincue que c'est de cette manière que la Commune tendra vers un système de mobilité plus durable. Le progrès c'est parfois simplement améliorer l'existant. Elle conclut en ces termes : « Je suis une fille, j'ai du shampoing mais je suis une Verte et comme expliqué je ne vois pas l'utilité d'un bus urbain comme proposé. »



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Steve Pillonel**, conseiller général, relève qu'en début de séance, on a demandé aux conseillers généraux de laisser du temps à la CAT pour examiner la question de la mobilité. Paradoxalement on demande ce soir pour la deuxième fois en moins d'une année de voter sur cet élément si important pour la Commune, le bus urbain. Une réflexion globale sur la mobilité ne doit-elle pas précéder la mise en œuvre d'une pièce aussi incontournable que le bus urbain ? A ceci s'ajoute le point de l'arrêt de bus de la plage qui nécessite à lui seul la quasi-totalité des frais d'infrastructures alors qu'une fois au bord du lac, il est agréable de flâner le long du chemin Saint-Marc ou dans la roseraie. Cet arrêt de bus devra probablement être supprimé en cas d'aménagement des terrains de foot sur le haut de la ville. Comme mentionné à la page 4 du rapport, les tests n'ont pas encore été faits par rapport à La Maladeire et il faudra probablement adapter, sous-entendu soit en faisant une deuxième ligne de bus qui coûtera deux fois plus cher, soit en supprimant un arrêt pour arriver à tenir la cadence avec un bus. De plus à terme l'idée est de faire de la route de la Plage une zone d'animations où il fera bon flâner. L'investissement de l'infrastructure pourra bien avoir été fait pour pas grand-chose. Si on regarde les ateliers qui ont été faits par rapport au PAL, l'idée est de faire, le long de la route où il y a ces gros ralentisseurs qui font sauter tout le monde, y compris les vélos, des échoppes dans lesquelles les gens auront envie de flâner. Donc il ne pense pas que le bus urbain qui passerait à travers sera le bienvenu. Il est personnellement consterné de voir qu'en matière de mobilité à Estavayer la mise en œuvre du bus urbain soit présentée comme pressante alors que les propositions faites concernant la mobilité douce qui ne coûtent quasiment rien ne sont toujours pas réalisées. Il a encore, pas plus tard que cette semaine, adressé une lettre ouverte à la Commune. On lui a dit que l'avocat d'Estavayer se déplace en ville en allant dans les sens interdits, c'est inadmissible et qu'il n'est pas amendé. Il a répondu que s'il le faisait ce n'est pas parce qu'il estime avoir des passe-droits, c'est plutôt parce qu'il estime qu'aller à contre-sens à vélo dans les sens interdits, cela permet de ralentir un petit peu la circulation et cela permet aussi de raccourcir les trajets pour les cyclistes. La mobilité douce, cela commence là et il pense que cela améliore bien la situation. Quoi qu'il en soit, il est, à son sens, encore trop tôt pour se prononcer sur cet objet. Etant donné que le Conseil général est entré en matière, la seule alternative, pour sa part, est de rejeter cet objet.

**M. Dominic Catillaz**, au nom du Groupe Le Centre, relève que ce soir le Conseil communal présente la deuxième mouture de cette demande de crédit dont le Conseil général avait refusé la première demande le 31 mars. Les demandes de renvoi n'avaient pas le but de refuser le principe d'un bus urbain à Estavayer mais étaient accompagnées de questions et doutes par rapport à la mise en place du système et à son fonctionnement. Depuis, la Commission de l'aménagement a accompagné l'Administration dans la recherche de réponses et présente ce soir son rapport. Une seconde séance d'informations a eu lieu avec de nombreuses personnes qui ont répondu à la plupart des questions et remarques. Si le tarif est resté le même, des améliorations par rapport au contrat de partenariat, des précisions par rapport au fonctionnement ont été apportées. Le soutien financier des autorités cantonales permet une mise en place, certes onéreuse, mais supportable pour une Commune comme Estavayer, qui se doit de montrer l'exemple dans son district. Mis à part l'aspect financier, il faut noter les points positifs de ce projet, qui apporte une nouvelle offre pour améliorer la circulation, faciliter la mobilité douce, créer une liaison entre le haut et le bas de la ville. C'est une aide au développement durable – une aide et non pas une solution - et une contribution à l'évolution positive dans le domaine de l'écologie. Tous ces points sont très actuels lors des discussions entre citoyens. Ce moyen est aussi un complément au projet de règlement des parkings qui est à l'étude au sein de l'Administration. Le fait de proposer un moyen public de déplacement pourra permettre de faciliter la mise en place de solutions de parcage. D'une manière



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

plus générale, ce sujet pose une question importante pour la Commune : veut-on rester sur les acquis, faire avec ce que l'on a, sans plus et conserver la qualité de vie actuelle ou veut-on permettre à Estavayer de se développer davantage et proposer de nouvelles possibilités dans différents domaines ; par ex. : développement de la zone industrielle « Plein Sud » ou les éventuels terrains de football en haut de la ville ? Pour toutes ces raisons, le Groupe Le Centre a bien discuté des différents arguments et propose de permettre à Estavayer d'évoluer. Il soutient à l'unanimité la demande de crédit du message n° 37.

**M. Jean-Marc Berset**, conseiller général, se déclare content d'avoir eu une deuxième séance d'informations, malheureusement la qualité des réponses données le satisfait peu. A la question du Groupe BMR, question 3 – quels sont les tarifs pratiqués pour les billets du bus urbain pour les citoyens d'Estavayer et ceux de l'extérieur ? – la réponse qui a été donnée à savoir même tarif pour les citoyens d'Estavayer et les personnes de l'extérieur est incomplète. En effet, pour un habitant d'Estavayer mais domicilié à Rueyres-les-Prés, il n'y a pas le même tarif que pour un habitant d'Estavayer-le-Lac. Il y a des tarifs Frimobil : une zone ou deux zones selon le lieu de domiciliation. La question 5 – quel est concrètement l'impact sur le développement d'Estavayer ? quelles sont les conséquences financières en cas de refus ? – il laisse juge de la réponse donnée à savoir qu'au niveau de l'impact sur le développement d'Estavayer : pas de développement du secteur Prillaz II. Alors qu'il vient d'entendre que c'était faux. On peut développer mais pas densifier mais aujourd'hui il apprend qu'une densification est tout de même possible. La question 8 – quelle est l'estimation des coûts totaux sur 10 ans avec les arrêts ? – la réponse dit que, selon la nouvelle loi sur la mobilité, l'aménagement des arrêts de bus définitifs sera à la charge du Canton et cela est également faux puisque seuls les aménagements au sol seraient subventionnés. La question 9 – ne devrait-on pas en premier lieu stabiliser le budget communal à un résultat proche de zéro plutôt que d'accentuer le déficit ce qui mènerait à une augmentation du taux d'imposition ? – la réponse donnée est que le budget sera effectivement impacté par la mise en service d'un réseau de bus urbain, cette dépense va cependant dans le sens du plan de législature. Cette réponse le satisfait peu car si on prend le montant annuel de CHF 200'000.00, cela correspond en fait à une dépense d'env. 10 mio pour autant que le taux d'intérêts soit calculé à 2% et que la subvention continue à tomber. Si ce n'est pas le cas, on va doubler ce montant-là. Il lui semble aussi bon de se souvenir que le Conseil général a refusé des engagements de personnel et qu'il a de fait été demandé aux collaborateurs de l'Edilité d'en faire plus avec moins et ceci pour un équivalent de deux EPT. Ce message correspond exactement à ce même montant.

**M<sup>me</sup> Anne Meyer Loetscher**, conseillère générale, doit avouer qu'elle a un regret que le mandat soit attribué à un prestataire bernois quand bien même il y a une entreprise cantonale qui dessert déjà les lignes vers les villages. Mais c'est le jeu des marchés publics, elle en convient. Elle garde espoir que le bus urbain ait un avenir plus étendu et qu'il puisse relier de manière optimale les villages. Il serait judicieux d'étudier un réseau complet avec une intégration par phases afin de créer un maximum de synergies avec le réseau existant et les TPF seraient le mandataire idéal pour ce développement. La technologie a déjà changé, de nouveaux produits apparaissent sur le marché, des bus qui correspondront davantage aux demandes seront peut-être disponibles. Sa demande est dès lors de ne pas bloquer le développement de ce bus avec une convention rigide sur 10 ans mais de permettre de faire un nouvel appel d'offres avant de prolonger le mandat dans 2 ans. La durée de la concession devrait également être limitée à 2 ans au maximum. Il est évident qu'elle soutient la mise en œuvre du bus urbain tel que présenté aujourd'hui. Il est indispensable pour une Commune-centre, zone stratégique pour le Canton.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

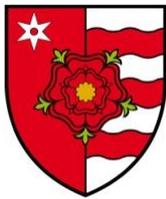
**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, souhaite donner quelques éléments de réponses au sujet des objections soulevées et pour donner encore quelques compléments :

Sur l'analyse de la ligne : en incluant l'arrêt de La Maladeire et les détails y relatifs, le trajet jusqu'aux futurs éventuels terrains de foot a été analysé lors de l'appel d'offres par trois entreprises de transport. Toutes ont déclaré qu'il était réaliste et réalisable, et qu'elles pouvaient s'engager à le mettre en œuvre dans le respect de la cadence et des horaires. Le texte du message parle de test, au même titre que la première mouture doit être testée en grandeur nature et sur une année. Il faut comprendre ici que le positionnement des nouveaux arrêts sera également provisoire. Quant au changement de matériel roulant, il s'agit de passer à une motorisation électrique par exemple, puisque la difficulté du passage sous-voie à la route de la Molière ne sera plus là. Pour rappel, c'est la hauteur du bus qui pose problème à cet endroit. En passant par le rond-point de la cascade, un bus électrique serait tout à fait possible. Le lauréat de l'appel d'offres s'engage à faire respecter l'horaire, ce sera à lui de trouver une solution si difficulté il devait y avoir, et dans les montants contractés.

Sur les points liés à la contrepartie financière et un règlement d'exécution à établir : les règlements en question sont à créer de toutes pièces, ce qui nécessite un certain temps, voire un temps certain. Dans le cas d'espèce, le cadre légal ne parle pas directement de l'exploitation de la ligne qui peut être cofinancée de cette manière, mais bien des infrastructures de mobilité, donc les arrêts de bus et les aménagements nécessaires. Les arrêts seront pris en charge par le Canton, mais les objets éditaires seront à la charge de la Commune, et feront l'objet d'un message. C'est en prévision de ce moment qu'une participation des commerces, des entreprises ou des promoteurs sera recherchée. D'autre part, les Services du territoire et de l'environnement commencent à plancher tous deux sur de tels règlements pour la participation de tiers à la rénovation d'infrastructures routières, mais aussi de crèches ou d'aménagements induits par les développements de quartiers. La position de l'Exécutif, pour le bus urbain, a toujours été claire : les contacts seront pris une fois le message accepté et la machine lancée. Il ne peut inventer une solution en quelques jours. A titre d'information, lors de la promotion du quartier de Champ-de-Lune, les investisseurs ont injecté massivement de l'argent pour la Ville d'Estavayer-le-Lac : le parc a été réalisé et remis à la Commune, ainsi que le parking et l'arrêt de bus déjà réalisés. La contribution est déjà là, et elle se chiffre à un certain montant.

Sur la gratuité et les abonnements mis à disposition des enfants notamment : les élèves du CO, y compris les habitants d'Estavayer-le-Lac, sont au bénéfice d'un abonnement Broye financé par l'Association des communes, donc également par Estavayer. Les élèves du primaire qui sont hors du périmètre prévu par la loi scolaire sont au bénéfice d'un abonnement une ou deux zones, ou d'un transport organisé, ils peuvent emprunter les transports publics jusqu'à leur lieu de scolarisation et ceux-ci sont financés par la Commune selon la loi. Toutefois, les enfants n'ont pas tous le même abonnement, d'autres ont un transport affrété à cause de la dangerosité du parcours de mobilité douce. Quitte à parler d'inégalité, celle-ci est déjà là, car les lignes sont financées dans le respect du budget et en visant le coût minimum. Les enfants des villages devraient payer la ligne urbaine, tout comme ceux de la ville. Il incombe à la Commune de fournir le transport scolaire dès que l'on dépasse tant de kilomètres entre le domicile et l'école. En dessous, le déplacement est prévu par la mobilité douce, ou à la charge des parents. Il n'est pour l'instant pas question d'offrir ou de subventionner des abonnements, le texte du message visait à répondre à une question posée lors de la soirée d'informations. Dans tous les cas, le Conseil général garde la haute main sur la décision puisqu'un tel subventionnement serait mis au budget.

**M. Nicolas Giacomotti**, conseiller général, remercie le Conseil communal pour les informations de ce jour. Ces dernières confirment que le message n'était pas complet. Il n'a toutefois pas été convaincu par les arguments et notamment d'avoir sous-estimé la partie financière. Prévoir la partie financière est bien plus facile que de devoir la résoudre. Ceux qui désirent la résoudre, qu'ils votent pour ce bus.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de CHF 706'000.00 TTC pour la mise en exploitation, à l'horaire 2024, d'un transport public urbain et des infrastructures y relatives est approuvé par 39 oui et 17 non.

M. Jérôme Carrard revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 57 conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

## 9. DIVERS

**M. Cyrille Gassmann**, président, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces.

**M. Eric Rey**, conseiller communal, informe que dès le 28 novembre, des piquetages seront effectués par les CFF pour déterminer les emprises des travaux futurs sur le domaine public. Ceux-ci concernent autant la mise aux normes des quais que la modernisation des enclenchements. Pour rappel, la temporalité des deux projets est différente. D'abord les quais seront aménagés le plus vite possible, en 2024, selon les informations reçues, et le reste dans le lot 3 des travaux, prévu dès 2028. Le projet sera présenté à l'interne entre la Commune et les CFF au début de l'année prochaine, puis, dès que les plans de mise à l'enquête seront publiés, une communication conjointe sera donnée.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Cyrille Gassmann**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

**M<sup>me</sup> Christine Duc**, conseillère générale, tient en préambule à remercier, M. Gassmann, président, pour la sortie organisée pour le Conseil général samedi dernier qui était très intéressante et enrichissante, dans une bonne ambiance. Elle poursuit son intervention en relevant : « Estavayer-le-Lac, son château médiéval et sa collégiale Saint-Laurent », « Estavayer-le-Lac, ses jolies ruelles pavées et sa plage communale aux nombreuses activités sportives et ludiques », « Estavayer-le-Lac et son entrée de ville digne d'un décor de film de seconde zone ». Pas plus tard que la semaine dernière, une connaissance n'habitant pas la Commune lui a fait part de son étonnement en arrivant à Estavayer-le-Lac depuis l'autoroute. La place, visible de la route, encombrée de machines de chantier et de containers donne une première image d'Estavayer peu soignée. Il est clair que la place ZZ Wancor est en attente d'être utilisée par une entreprise et il n'est pas envisageable de faire de grosses dépenses pour l'embellir. Mais peut-être est-il possible de déplacer ce matériel du côté opposé de la route ou alors d'installer des bâches de promotion économique et touristique devant ce matériel encombrant afin de rendre l'entrée de ville plus accueillante et plus propre. A force de passer devant les choses, on en arrive parfois à les oublier et certainement que cette entrée de ville ne choque plus beaucoup les citoyens de la Commune. Il n'en est probablement pas de même pour un touriste d'où l'importance de la soigner. Elle demande au Conseil communal de réfléchir à une solution simple et peu coûteuse pour améliorer le visuel de cette place et mettre en valeur la Cité à la rose dès son entrée.

**M. Cyrille Gassmann**, président, la remercie pour ses remerciements pour la sortie de samedi.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Gilles Borgognon**, conseiller général, intervient concernant l'organisation des séances du Conseil général et en particulier sur les communications du Conseil communal lors du Conseil général. En effet, ces communications ont pour but d'aviser le Conseil général de l'avancement de certains dossiers ou informations diverses sur les affaires communales. Celles-ci sont lues en début de séance par les conseillers communaux et très rarement disponibles à l'avance pour les conseillers généraux. Sa demande est la suivante : y aurait-il la possibilité de toutes les obtenir avant le Conseil général, soit sur le site internet ou par mail ? En effet, sa demande sera comprise lors de son intervention suivante : il va reprendre la parole au nom du Groupe indépendant pour la communication n° 31 lue au cours du Conseil général du 13 septembre dernier. Il s'est passé 2 mois et deux séances du Conseil général entières pour revenir sur cet objet. Il est conscient que ce ne sont que des communications à titre informatif mais dans le cas qui les intéresse, le Groupe indépendant fait simplement une remarque sur un sujet important et la faire directement dans les « divers » du Conseil général où elle a été lue aurait été plus judicieux.

**M. Gilles Borgognon**, au nom du Groupe indépendant, revient sur la communication n° 31 intitulée « développement et affectation de l'îlot 5 du quartier Gare-Casino » lue lors du Conseil général du 13 septembre dernier. Ils ont attentivement pris connaissance de cette communication et s'interrogent sur la vision du Conseil communal sur ce nouveau quartier, à l'établissement d'un DDP (droit distinct permanent) pour ce projet. Le Groupe craint que, lors de la proposition de vote à un prochain Conseil général, toutes les options n'aient pas été envisagées en toute transparence :

- Vente du terrain et / ou mise au concours du DDP.
- Projet propre en gardant la maîtrise du développement.
- Partenariat public/privé.

Ils estiment que ces variantes doivent être étudiées en amont de la présentation de ce DDP au Conseil général. En effet, la Commune est la propriétaire majoritaire des terrains de l'îlot 5 et, selon le message n°29 du 25 mai 2022, « proposition d'achat d'un immeuble de CHF 8'100'000.00 dans le quartier de la Prillaz », elle a l'intention d'avoir des rentrées d'argent supplémentaires. Cette première proposition d'achat d'immeuble ayant été refusée, ils pensent à d'autres revenus aujourd'hui comme les loyers des cabinets de médecins encaissés dans l'ancien immeuble du Stavia qui sont une manne financière non négligeable. Ils préfèrent anticiper plutôt que d'arriver à la fin du processus (votation sur le DDP) et que celui-ci soit refusé (p. ex : rentrée financière trop faible, perte de maîtrise de la Commune, etc.) mettant tous les acteurs de ce projet dans l'embarras. Le Groupe Indépendant estime que ce projet est nécessaire pour la ville et soutient la création de cabinets médicaux proches du centre de la ville et du futur home pour personnes âgées.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, a pris bonne note de la remarque de M<sup>me</sup> Duc. Effectivement, il y a quelque chose à dire et le Conseil communal va essayer d'améliorer cette situation. Les décisions prises pour cette zone suivaient le but de rendre service à des entreprises et sociétés locales de la Commune et par la même occasion de générer quelques rentrées locatives. La zone devient chargée et il abonde aux dires de M<sup>me</sup> Duc. Le Conseil communal va chercher des solutions pour améliorer cette situation. La meilleure solution serait de construire rapidement et le Conseil communal y travaille.



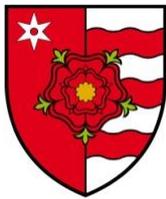
DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Borgognon que le fait de pouvoir/vouloir envoyer les communications à temps avec le matériel alourdirait les procédures. Souvent ces communications sont débattues jusqu'à la veille de la séance du Législatif. Par exemple, ce soir, la nouvelle de l'Hôtel du Lac est arrivée tout dernièrement. On peut imaginer acquiescer pour les informations connues longtemps à l'avance, il va en parler au sein du Conseil communal. Il faudra, malgré tout, garder ce mode opératoire pour les informations importantes qui arrivent dans les derniers délais. Le Conseil général n'est pas réuni souvent. Par exemple, dans un mois, le Conseil général est à nouveau convoqué, des informations risquent d'arriver jusqu'au dernier jour, la prochaine séance ayant lieu en février 2023. Ce mode de faire permet d'être plus souple au niveau des délais pour la transmission de telles informations. Le Conseil communal va toutefois en discuter.

**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, peut donner les informations suivantes sur la mise en valeur de sa propriété sur l'îlot 5 de Gare-Casino. La Commune est propriétaire de la parcelle 3469 sur l'îlot 5, soit l'actuel parking du Casino et la halle de gym des valeureux lutteurs. Elle est également propriétaire de la parcelle 4177 où se trouve aujourd'hui un parking en lieu et place de l'ancienne « ancienne poste ». Pour développer ce secteur, le Conseil communal a demandé au Conseil général un crédit de CHF 50'000.00 le 27 mai 2021 pour l'accompagnement par un BAMO (Bureau d'aide au maître de l'ouvrage) dans le développement et la valorisation de ses propriétés, notamment en atteignant les objectifs communaux de logements de conception plus simple avec moins de barrières architecturales pour offrir des possibilités aux budgets restreints et aux seniors. Ce crédit accepté, le Conseil communal a commencé à travailler, notamment avec la répartition des parcelles sur les îlots 3 et 4. L'îlot 5, quant à lui, est tenu par quatre propriétaires et le développement pouvait être parallèle. L'Exécutif a d'abord imaginé une stratégie de mise en valeur générale de ses propriétés sous la forme d'un DDP qui contraigne le superficiaire à réaliser les demandes communales, à l'instar de ce qui s'est fait ailleurs dans le Canton. Les autres options sur la table étaient le développement du quartier par la Commune elle-même, avec un projet idoine et une mise à contribution des services communaux dans la réalisation d'une infrastructure particulièrement complexe en partenariat avec des propriétaires. Une autre option était de vendre purement et simplement avec des conditions de réalisations. Ces deux variantes ont été écartées au profit du DDP, comme annoncé au Conseil général, car celui-ci était le meilleur moyen de garder la main sur les réalisations et de laisser au Conseil général le dernier mot sur la réalisation ou non du projet, car c'est lui qui se prononce sur la mise à disposition.

Toutefois, en février 2022, un des propriétaires sur l'îlot 5 a contacté le Conseil communal avec l'intention d'installer des cabinets médicaux. Il souhaitait devenir le superficiaire précité sur la zone et réaliser le quartier, avec un parking souterrain notamment. Le Conseil communal a longuement débattu sur cette possibilité, fait un état des pour et des contre, demandé conseils à son BAMO, pour finalement entrer en matière sur la proposition et avancer avec cette solution qui permettait de sécuriser la présence des médecins à Estavayer. Cet état de fait a été communiqué lors de la dernière séance du Conseil général.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M<sup>me</sup> Stéphanie Joye**, au nom du Groupe BMR, attend de relire la communication faite ce soir sur l'Auberge de Bussy car elle n'a pas tout bien pu saisir son contenu. Elle espère qu'elle sera en ligne rapidement demain. Elle s'adresse à nouveau au Conseil communal concernant l'Auberge communale de Bussy. Lors de la séance du Conseil général du 14 septembre 2021, le Groupe BMR s'adressait déjà au Conseil communal pour connaître la situation concernant l'Auberge communale de Bussy. Lors de leurs apéritifs-citoyens de ce début d'été, la discussion autour de l'Auberge communale a à nouveau été nourrie. Comme chacun le sait, deux citoyennes de Bussy ont pris leur bâton de pèlerin pour frapper aux portes et récolter des signatures pour demander clairement des réponses sur l'avenir que souhaite donner la Commune à l'Auberge communale de Bussy. Cette lettre est en main du Conseil communal et de chaque groupe. Le Groupe BMR souhaite relever que, même si le projet initial mené par la Commune de Bussy ne serait pas abouti, ils entendent par-là, la création d'un nouveau bistrot, la population a toutefois besoin d'un lieu de rencontres. Qui dit lieu de rencontres dit cohésion sociale. Pour rappel, ce point fait partie du programme de législature. Ce Groupe relève également qu'il serait malvenu de transformer ce bâtiment en logements car ce dernier a toujours été le lieu de vie, de rencontres de la population. Enfin, la Commune compte parmi ses sociétés locales l'Harmonie La Villageoise, composée d'une quarantaine de musiciennes et musiciens de tous âges. Depuis de nombreuses années, cette Société se trouve très à l'étroit dans l'abri PC de Bussy pour ses répétitions. Cette Société, qui anime régulièrement des manifestations communales, mérite un local de répétitions digne de ce nom, ce qui était prévu dans le projet initial, elle le rappelle.

**M. Romain Lambert**, conseiller général, intervient concernant l'équité de traitement des groupements et sociétés locales. Selon les renseignements obtenus de la part de membres de sociétés ou groupements en activité dans la Commune, dont il fait partie, il ressort qu'une partie de ces sociétés ou groupements doivent s'acquitter de locations afin de pouvoir utiliser les infrastructures communales nécessaires à leurs activités alors que d'autres peuvent utiliser ces infrastructures sans avoir à bourse délier. Il demande, étant donné que l'on entend souvent, et à juste titre, parler d'équité de traitement généralisée dans la manière de gérer les biens collectifs mis à disposition des sociétés et groupements de la Commune, si le Conseil communal a prévu de traiter ce problème qui est connu de tous et si oui quel délai réaliste peut être donné afin de régler cet état de chose.

**M<sup>me</sup> Aurélie Haenni**, conseillère générale, prend la parole pour faire part d'une invitation. Elle pose sa casquette de conseillère générale et prend son chapeau de collaboratrice de la Direction des institutions, agriculture et forêts. Chacun a déjà reçu un email pour info à ce sujet. Elle invite tout le monde le 6 décembre à participer à une séance publique sur la gouvernance régionale. Le conseiller d'Etat, Didier Castella, sera présent. Il fait un tour des districts en prévision de revoir la loi sur les communes, le but étant de prendre un peu le pouls de la population, des élus, des citoyens, ces derniers pourront également s'exprimer. Elle rappelle cette séance le 6 décembre 2022 à 19h à la salle polyvalente de Cugy.

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub**, rapporteuse du Conseil communal, répond à M<sup>me</sup> Joye concernant l'Auberge de Bussy. Elle laisse le soin au Secrétariat de mettre les communications le plus rapidement possible en ligne dès que le travail sera fait. Concernant ce bâtiment, le Conseil communal travaille en étroite collaboration avec la Commission des bâtiments. Comme il a été dit, ce projet a soulevé beaucoup de questions et remarques et il a été décidé d'organiser une séance expressément dédiée à cela en Conseil communal puis cela sera travaillé avec la Commission des bâtiments. Dès que des réponses seront apportées, le Conseil général en sera informé. A **M. Gassmann**, président, **M<sup>me</sup> Joye** répond qu'elle n'a guère le choix que d'attendre la suite donnée à ce dossier.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

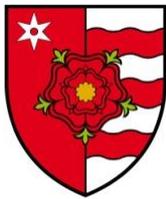
**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub**, rapporteuse du Conseil communal, répond à M. Lambert concernant les prestations aux sociétés locales et l'équité de traitement dans ce domaine et informe que les services communaux ont effectué un travail remarquable qui a été soumis il y a une dizaine de jours à son collègue M. Aegerter et à elle-même. Ils se sont réunis à ce sujet et l'idée est de présenter le résultat de ce travail au sein du Conseil communal et une communication sera faite prochainement au sujet de cette équité de traitement au niveau des sociétés locales.

**M. Cyrille Gassmann**, président, encourage toutes et tous à participer le 6 décembre à la séance d'informations annoncée par M<sup>me</sup> Haenni qui va définir comment sera gouvernée la région dans le futur.

**M. Dominic Catillaz**, conseiller général, rappelle qu'au début de cette année, la rue principale a été inaugurée, artère qui a été en travaux pendant de nombreux mois et elle a paru très jolie et très humaine. Malheureusement, cela s'est très vite gâté avec la mise en place de différents panneaux de circulation qui ont poussé à chaque coin de rues : presque dans tous les sens. Effectivement, près de l'église, à la rue du Musée ou ailleurs, en plus des panneaux fixes, le développement des vaubans provisoires avec des toiles pour indiquer l'emplacement de la zone de rencontres est apparu. Un bel effort avait été consenti au niveau de l'esthétique de cette rue mais en moins de 3 à 4 mois tout est cassé. Il demande dès lors au Conseil communal de prendre les dispositions nécessaires, bien sûr dans le respect des lois, pour trouver une solution. Il s'imagine les contraintes par rapport aux panneaux de circulation mais demande au Conseil communal de trouver une solution ou en tous cas rapidement d'enlever certains panneaux inutiles : par exemple la zone de rencontres peut être annoncée juste au début de la ville et ensuite pas besoin de rajouter des panneaux pour cela. Le bus urbain va peut-être également permettre moins de panneaux car moins de circulation = moins de panneaux. Sa deuxième intervention concerne un ancien projet dont il aimerait avoir des nouvelles c'est celui de Valtraloc. Sa troisième intervention ou remarque, que M<sup>me</sup> Haenni va pouvoir transmettre à qui de droit : il est bien clair que le jour où il rencontrera M. Castella, conseiller d'Etat, cela sera pour l'éventuelle inauguration de la nouvelle pisciculture. Malheureusement, les travaux de la Commission ont été repoussés, donc stoppés. Il relève qu'au niveau du Conseil d'Etat, cela traîne les pieds et là, le Comité qui a été mis en place est très exaspéré. Il va certainement se réunir. Il lui avait été promis que ce dossier allait avancer cette année mais très certainement que rien ne va se faire.

**M<sup>me</sup> Elodie Calais**, conseillère générale, relève que ce soir le sujet de la mobilité a alimenté une grosse partie des débats. Elle souhaite faire part d'un événement organisé par le Groupe indépendant sur la question de la mobilité à Estavayer ce dimanche. Elle invite toutes et tous à continuer ces débats, y compris la population, dimanche de 17h à 19h au Rempart à Estavayer-le-Lac.

**M. Samuel Ménétrety**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz par rapport à la signalisation qui a été installée pour le chantier et relève qu'il y a eu des erreurs qui ont été faites durant le chantier. Le Conseil communal s'en est rendu compte une fois qu'elle était posée et maintenant c'est en traitement pour régler cela. Il est conscient qu'il y a passablement de panneaux qui sont moches, qui n'ont pas leur place ou qui sont au mauvais endroit. Cependant, ils ont un rôle réglementaire et pourront être enlevés et rendus plus esthétiques et mieux intégrés seulement lorsque des solutions auront été trouvées. Concernant ceux relatifs à la mise en place de la zone de rencontres, effectivement les vaubans ne sont pas très esthétiques. Le Conseil et les services communaux ont essayé de mettre des panneaux les plus explicites possibles sur ces vaubans sans vouloir faire de dépense supplémentaire pour rien par



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

rapport à cela. Le but, vraiment, était d'informer la population qu'elle entre dans une zone de rencontres. Effectivement, il y en a beaucoup et même avec autant de panneaux, on se rend compte que bien des gens passent toujours à plus de 20 km/h et surtout ne donnent même pas la priorité aux enfants. Il se rend compte que l'information était nécessaire et même qu'il aurait fallu en faire plus. Malgré cela, et parce que la volonté était d'informer au début, ces panneaux vont être enlevés durant la semaine prochaine pour donner une vie normale à ces lieux. Il espère que tout un chacun qui est au courant de ce qu'est une zone de rencontres va communiquer pour qu'il n'y ait pas un malheureux accident parce que les automobilistes se croient toujours prioritaires. Par exemple le passage de la Porte des Dominicaines est maintenant priorité aux piétons et beaucoup d'automobilistes forcent encore alors qu'ils doivent attendre que le piéton passe. C'est un changement de priorités choisi par le Législatif, proposé par l'Exécutif et tout le monde doit s'y faire.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteuse du Conseil communal, répond à M. Catillaz que le projet Valtraloc a pris beaucoup de temps du fait de toutes les exigences des législations cantonales. Le projet définitif a été approuvé par le Conseil communal après traitement des oppositions et réadaptation. Aujourd'hui c'est un projet qui est au Canton et qui ne va pas tarder à venir en retour pour qu'il puisse se concrétiser enfin sur le territoire de Font. C'est vrai que c'est un projet qui dure depuis 2012, sauf erreur. Cela va se concrétiser certainement en 2023.

**M. François Julmy**, conseiller général, n'est pas outré par les propos de M. Pillonel car aujourd'hui plus rien ne l'outré mais parfois le surprend. Il aimerait entendre la position du Conseil communal par rapport à la circulation des cyclistes en ville. Il pense que cela mérite une réponse claire, sans quoi on pourrait croire que la circulation en sens inverse en ville est autorisée.

**M<sup>me</sup> Yasmina Glauser**, conseillère générale, souhaite savoir où en est le projet du home médicalisé qui doit être déplacé, semble-t-il. Le Conseil général n'a aucune information et elle se dit que si tout se fait dans l'urgence, comme d'habitude, elle craint un peu qu'un projet soit soumis sans qu'il y ait vraiment un choix possible, que le Conseil général soit obligé de voter un crédit.

**M. Axel Catillaz**, conseiller général, aimerait revenir sur différentes interventions de la soirée, principalement le message n° 35. C'est vrai qu'il a été peut-être un peu direct et piquant avec son intervention. Il n'est pas quelqu'un de fondamentalement râleur, il n'aime pas trop faire ce genre d'intervention mais là il s'est dit que c'était quand même le moment. Il a une demande. Le Conseil communal va peut-être un peu analyser le déroulement de la séance de ce soir. Il espère que le Conseil communal va en tirer les conséquences, qu'il y aura une prise de conscience et qu'à l'avenir lorsqu'il sera question de nouveaux projets, de communications, des différentes commissions avec qui il faut collaborer, que tout soit un peu plus clair. Il faut vraiment qu'une fois en séance, le Conseil communal prenne du temps pour se remettre en question afin d'éviter ce genre de séance comme ce soir. Cela n'a été agréable pour personne dans cette salle et tout le monde est d'accord sur le fait qu'on n'aimerait pas que cela se reproduise.

**M. Cyrille Gassmann**, président, souhaite la bienvenue à M. Jean-Claude Votta, conseiller communal, qui rejoint les débats. Il présidait ce soir ailleurs une séance de la Commission santé.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Julmy concernant la circulation des cyclistes qu'il existe une législation qui doit être respectée et la politique communale à l'heure actuelle est de la faire respecter. Donc lorsqu'il est interdit de prendre un sens unique à contre-sens et qu'il n'est pas marqué « cycles exceptés », clairement le cycle est dans son tort. C'est la loi. Au niveau de la politique de la Police communale : lorsqu'ils croisent quelqu'un lors d'un premier fait, ils font une information, lui demandent de poser le pied à terre. En cas de récidive, les agents prennent des sanctions.

**M. François Julmy**, conseiller général, est satisfait de la réponse. Il tient à souligner les cyclistes qui prennent à contre-sens la rue St-Laurent qui est très dangereuse. Il faudrait vraiment trouver une solution pour que cela ne se passe plus. A la limite, il pourrait être pour que les cyclistes puissent aller dans tous les sens parce que cela fait partie de la mobilité douce et de la mixité des lieux de rencontres, mais dans cette rue St-Laurent c'est particulièrement dangereux.

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, lui répond que le Conseil communal se rend compte de ce problème qui est un problème grandissant. Il y a de plus en plus de cycles et ils ne respectent pas forcément la signalisation. On a demandé à pouvoir mettre rapidement une zone de rencontres en ville pour pallier ceci ; le Canton demande de faire une procédure standard, donc cela va prendre plus de temps. Mais on se rend bien compte, en attendant, qu'il y a toujours des cyclistes qui vont utiliser ces routes à sens unique à contre-sens et que les automobilistes, en face, ne pensent pas qu'ils vont les rencontrer face à eux.

**M. Jean-Claude Votta**, rapporteur du Conseil communal, répond à M<sup>me</sup> Glauser pour le MEP des homes, que les délais sont respectés. Deux projets pour Estavayer et deux projets pour Domdidier ont été sélectionnés. Ces deux homes se feront en parallèle. Le programme de départ est respecté. La construction commencera, en principe, en 2026. Les deux derniers projets pour Estavayer choisis par le Comité sont en concurrence sur six projets. D'ici la fin de l'année, ce dossier sera affiné pour choisir le lauréat pour Estavayer et celui pour Domdidier.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz qu'effectivement il a été piquant dans ses propos mais habitué à la qualité de ceux-ci, ils étaient de circonstance. Ils ont été entendus comme ils devaient l'être, c'est-à-dire effectivement comme un avertissement. Le Conseil communal peut s'améliorer et le message a été bien compris. De temps en temps, cela aide aussi à s'améliorer de se faire « remonter les bretelles ».

**M. Steve Pillonel**, conseiller général, n'avait pas prévu de reprendre la parole mais la question de son collègue appelle une explication de sa part. Tout à l'heure, il a ajouté l'élément des sens interdits au message qu'il avait prévu de donner. En fait, il n'avait pas envie d'aborder ce point-là à la base, juste faire mention de sa lettre ouverte ; celle-ci il n'avait pas envie d'en parler ce soir, pas envie de faire une communication « bashing ». On a vu trop souvent ces derniers temps la Commune être mise en cause pour la mauvaise gestion de passablement de choses et en particulier la mobilité. Ceci dit il s'interroge quand même sur l'opportunité de lire sa lettre ouverte vu tout ce qui a été dit et il va le faire. Comme cela tout le monde sera au courant de ce qu'il en est et quel est son point de vue :

*« Vélos en ville, amendes et désobéissance civile*

*Monsieur le Syndic et toutes les personnes concernées, y compris chers concitoyens,*

*Sur le ton du déserteur de Boris Vian, avec un verbe moins élégant, je vous fais cette lettre (que vous lirez peut-être, si vous en avez le temps !)*



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

*Cette semaine, un agent de police a eu le bon sens de m'indiquer que mes trajets à vélo dans les sens interdits, même s'ils sont toujours faits dans le respect de chacun, dérangerait certains citoyens qui pensent que « l'avocat de la ville » a des passe-droits (oubliant ainsi qu'un avocat n'a aucun droit supplémentaire par rapport à quiconque outre celui de pouvoir représenter un tiers devant les tribunaux). Je n'entends donc pas avoir de passe-droits.*

*Monsieur le Syndic, ancien responsable de l'aménagement du territoire, vous aviez répondu à ma demande de supprimer des obstacles à la mobilité douce et des sens interdits pour les vélos, que tout ce qui pouvait être fait rapidement le serait (27 février 2019). Le 23 juin 2020 j'ai relancé le Conseil communal et M. Rey, ne comprenant a priori pas vraiment le sens de ma relance, avait répondu ne pas souhaiter faire un panneau-land à Estavayer en évoquant la possibilité d'agrandir les panneaux « sens interdit ». Près de 4 ans plus tard, j'attends toujours (im)patiemment de voir les résultats de ce qui peut être fait rapidement. Et rien ou si peu n'a été fait. Le seul panneau « vélo excepté » a disparu avec la réouverture de la Grand-Rue aux voitures. Toutes les chicanes évoquées demeurent en place et de nombreuses personnes considèrent que la vieille-ville est devenue un panneau-land... D'autres relances ont été effectuées tout au long de ces années, avec un succès qui (à l'exception des parkings pour vélos) frise toujours le zéro absolu.*

*Face à cet immobilisme décevant, je n'ai trouvé d'autre voie que celle de la désobéissance civile. Désobéissance dans le respect des citoyens, avec comme principale conséquence de contribuer à limiter la vitesse des voitures, en veillant autant que faire se peut à ne mettre personne en danger. Dans la société actuelle, dans une Commune qui se dit soucieuse de la mobilité et de l'écologie, est-ce que rester sur un vélo dans un sens interdit fait du cycliste un malfrat ? La désobéissance civile ne vise pas à s'octroyer des droits que nos concitoyens n'ont pas. Quoi qu'il en soit, j'entends assumer mes actes si le Conseil communal, aussi rétrograde puisse-t-il paraître à mes yeux, devait donner l'ordre aux policiers de m'arrêter. Ainsi, Monsieur Ménétrety, vous pouvez dire à vos agents qu'ils n'auront pas besoin d'être à deux pour m'amender. Si les faits sont avérés, je ne formulerai pas opposition et contribuerai modestement à renflouer les caisses communales !*

*Je vous remercie de croire, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de mes meilleurs messages. »*

**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pillonel qu'il est d'accord avec lui sur le fait que panneau-land, pour lui, c'est raté. L'intervention de M. Catillaz l'a prouvé, sur cette partie-là il faut trouver une solution. Au niveau des vélos, un atelier « vélos » a eu lieu au sein du Service du territoire en date du 20 octobre 2022. A cet atelier, ont été conviés des spécialistes, notamment de la circulation, des urbanistes, des représentants de Pro Vélo, de Vélos-sympa, des membres de la CAT, lui-même et un membre de l'Environnement. L'atelier « vélos » avait pour but d'essayer d'imaginer la meilleure traversée à l'intérieur de la ville. Il a été travaillé sur comment faire pour connecter les itinéraires qui existent, les itinéraires nationaux, qui permettent de traverser la ville. Des esquisses ont été dessinées, il a été essayé de se mettre d'accord. C'est vraiment un travail d'atelier qui a été fait et tout cela a été repris par les tenants de l'atelier qui sont en train de préparer une synthèse. Normalement avec celle-ci, enfin, on arrivera à mettre en place quelque chose pour déterminer des itinéraires à privilégier pour les cyclistes dans lesquels une signalisation adéquate pourra certainement être installée afin de faciliter les déplacements. On s'est rendu compte, au cours de cet atelier, que ce n'est pas nécessaire de mettre des panneaux où les vélos peuvent aller dans tous les sens partout mais il faut privilégier certains itinéraires pour réussir à mettre les cyclistes en sécurité et que la cohabitation soit exemplaire. Lors de l'atelier, il a également été dit que les cyclistes doivent aussi respecter la signalisation en place, comme l'ont souligné les propos de M. Ménétrety. La politique actuelle, en cas d'infractions par des cyclistes, est l'avertissement la première fois et des amendes en cas de récidives.



DATE : 17 NOVEMBRE 2022 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Cyrille Gassmann**, président, informe que ce soir l'un des membres du Conseil général siège pour la dernière fois après 28 ans d'engagement en sein du pouvoir législatif tout d'abord en tant que conseiller général d'Estavayer-le-Lac puis à la suite de la fusion en tant que membre du Conseil général d'Estavayer : « Monsieur le Conseiller général Bezzola, Cher Marco, tu as la parole. »

**M. Marco Bezzola**, conseiller général, s'exprime en ces termes : « Après 28 années passées au Conseil général de la Commune d'Estavayer-le-Lac et par la suite d'Estavayer, il est temps pour moi de passer la main. C'est en 1994 au sein du Mouvement d'Action Staviacois que j'ai débuté cette aventure pour rejoindre par la suite le Parti Libéral Radical en 2006. J'ai eu la chance de siéger dans un grand nombre de commissions et d'en présider certaines, la plus marquante étant celle de la naturalisation durant deux législatures. Mais ce sont incontestablement les deux présidences du Conseil général en 2007-2008 et 2017-2018 qui ont été pour moi les plus beaux moments de cette longue période riche en expériences et en rencontres inoubliables. C'était pour moi un privilège d'avoir pu servir notre belle Commune, tout en espérant avoir pu un tant soit peu contribuer à faire avancer les choses. Je tiens à remercier l'ensemble de l'Exécutif, le personnel de l'Administration communale ainsi que les membres du Conseil général pour la franche collaboration et les échanges toujours empreints de respect. Ce n'est pas sans émotion que je passe la main sur le principe de servir et disparaître, tout en restant attentif au bien-être des citoyennes et citoyens de notre belle Commune. Merci pour votre attention. Bon vent à vous toutes et tous. » Applaudissements nourris et standing ovation.

**M. Cyrille Gassmann**, président s'exprime en ces termes : « Cher Marco je tiens au nom du Conseil général à te remercier pour ton énorme engagement pour la communauté. J'ai personnellement éprouvé beaucoup de plaisir à collaborer avec toi particulièrement la période où tu étais le premier président d'Estavayer et moi un jeune conseiller général, venu d'un village, membre du Bureau, inexpérimenté mais plein d'idéalisme. Tu as marqué ton empreinte au sein de notre Conseil : j'en prends pour preuve notre règlement d'organisation que tu as participé à rédiger et qui porte toujours ta signature. Ou du canevas d'une séance de Conseil général qui a certes évolué au fil des cinq présidents qui t'ont succédé mais contient toujours les solides bases que tu avais créées. Cher Marco nous te souhaitons plein de succès pour la suite. Bravo ». Applaudissements.

**M. Cyrille Gassmann**, président, rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 21 décembre 2022 à 20h00. Il demande aux intervenants de la soirée de remettre à M<sup>me</sup> Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

**M. Cyrille Gassmann**, président, remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance du Conseil général. Il souhaite d'ores et déjà à toutes et tous une bonne fin de nuit et un bon retour dans leur foyer.

Il lève la séance à 22h38.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Cyrille Gassmann  
Président

Anne-Claude Christan  
Secrétaire du Conseil général

Lionel Conus  
Secrétaire général